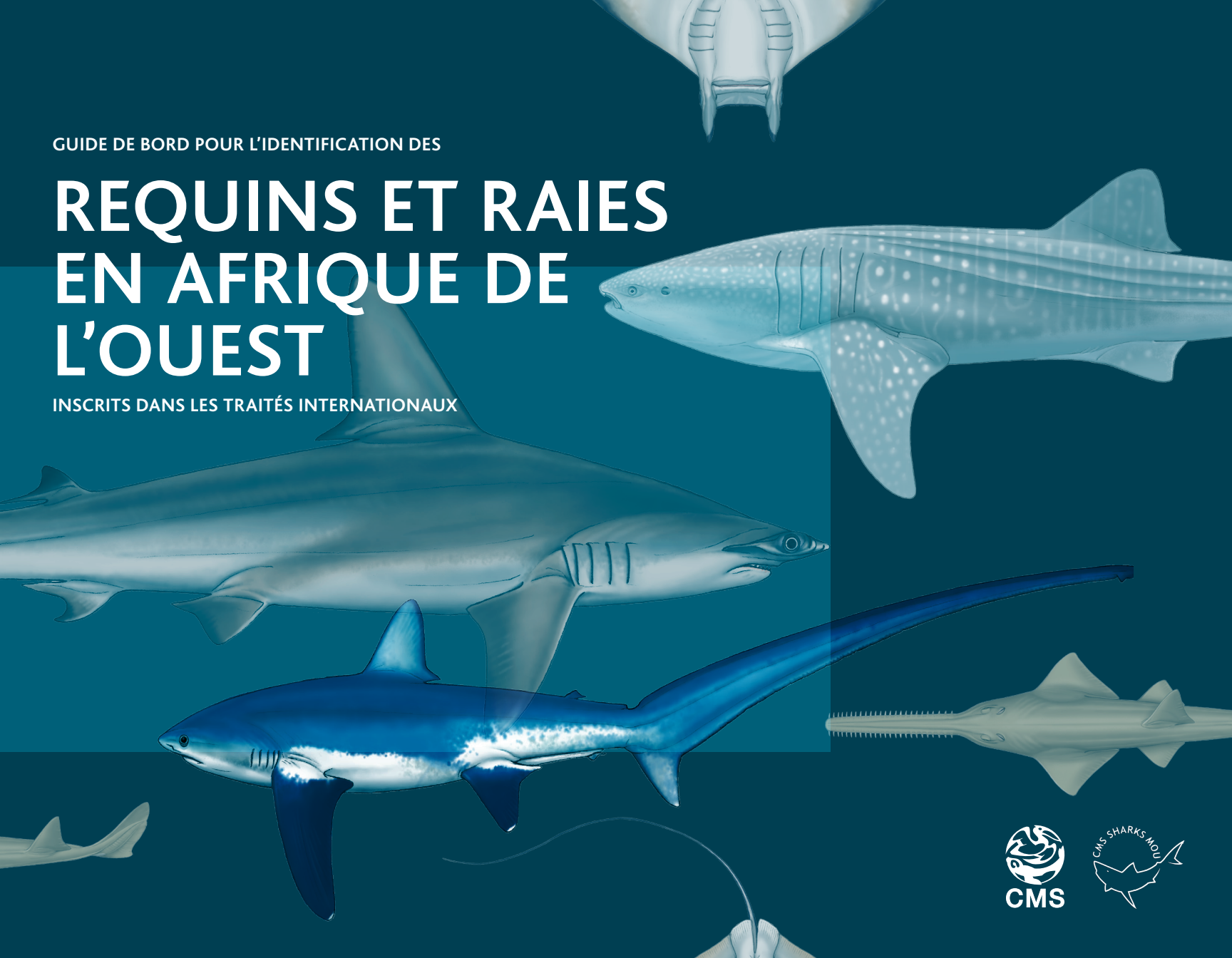
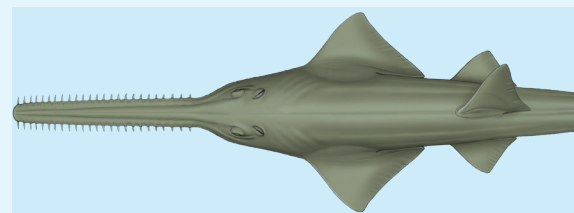


GUIDE DE BORD POUR L'IDENTIFICATION DES

REQUINS ET RAIES EN AFRIQUE DE L'OUEST

INSCRITS DANS LES TRAITÉS INTERNATIONAUX





Remerciements

Ce guide a été généreusement financé par le Gouvernement Fédéral d'Allemagne et la Principauté de Monaco.

Pour plus d'informations contactez:

Secrétariat de la CMS

Platz der Vereinten Nationen 1, 53113 Bonn, Allemagne

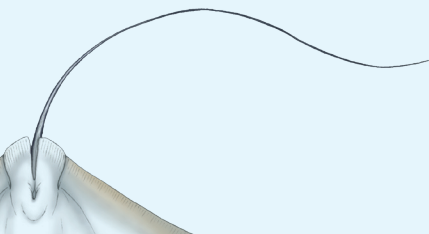
www.cms.int

© Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices Appartenant à la Faune Sauvage, 2022

Les opinions, constatations, conclusions ou recommandations exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de la CMS et ne constituent pas non plus un document officiel. La désignation d'entités géographiques dans cette publication et la présentation du matériel n'impliquent l'expression d'aucune opinion de la part de la CMS concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. Les liens vers des ressources en dehors de ce document sont fournis à titre de commodité et à des fins d'information uniquement et ne doivent pas être interprétés comme un aval ou une approbation par CMS des informations fournies via d'autres sites et systèmes informatiques.

Citation Jabado RW. 2022. Guide de bord pour l'identification des requins et raies d'Afrique de l'Ouest répertoriés dans les traités internationaux. Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS). Bonn, Allemagne. pp. 41

Illustrations © Marc Dando, Wild Nature Press
AD/Design Lidia Krupka, www.lidiakrupkadesign.com





AVANT-PROPOS

Les requins et les raies font partie intégrante des écosystèmes marins d'Afrique de l'Ouest. Pourtant, la demande croissante et les pratiques de pêche non durables ont conduit bon nombre de ces espèces au bord de l'extinction. Ils font partie des taxons les plus menacés sur terre, avec plus d'un tiers des espèces considérées comme menacées d'extinction.

La coopération internationale est essentielle pour conserver, avec succès, les requins et les raies migrateurs qui traversent régulièrement des frontières nationales invisibles. La Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices Appartenant à la Faune Sauvage (CMS) et son Mémoire d'accord sur la conservation des requins migrateurs (MdE sur les requins) jouent un rôle central dans la facilitation des actions de conservation.

Le manque de données spécifiques aux espèces dans les captures de la pêche est l'un des plus grands obstacles à l'avancement de la conservation des requins et des raies. Il est essentiel de combler ce manque d'informations pour améliorer la gestion et l'utilisation durable des pêches.

Ce guide fournit un outil d'identification des 26 espèces de requins et de raies présentes dans les eaux de la Mauritanie à la Sierra Leone (y compris Cabo Verde) répertoriées par la CMS et la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES). Le guide sera diffusé parmi les observateurs de pêches formés en Afrique de l'Ouest, leur permettant de déclarer les captures de requins et de raies par leur nom d'espèce. Ces données seront communiquées aux autorités nationales, régionales et internationales de gestion des pêches, utilisées pour les évaluations des stocks et éclaireront les politiques.

Nous remercions les gouvernements et partenaires locaux de la région d'avoir organisé des ateliers pour faire avancer ces lignes directrices, le Gouvernement Fédéral d'Allemagne et la Principauté de Monaco pour le financement de l'élaboration de supports et sessions de formation, et le groupe de spécialistes des requins de la CSE de l'UICN pour son expertise technique.

La réalisation de ce guide est un parfait exemple de la manière dont la coopération internationale et régionale entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les groupes locaux peut faire avancer, ensemble, les objectifs de conservation des espèces et de développement durable.

Amy Fraenkel

Secrétaire Exécutive

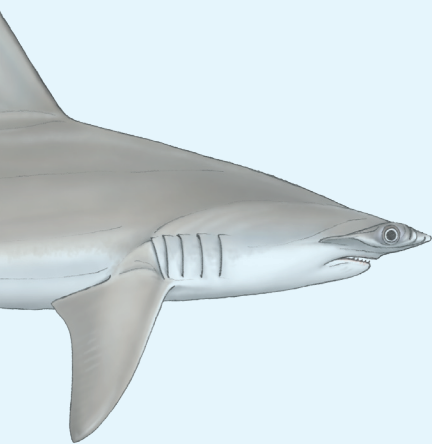
Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices (CMS)

INTRODUCTION

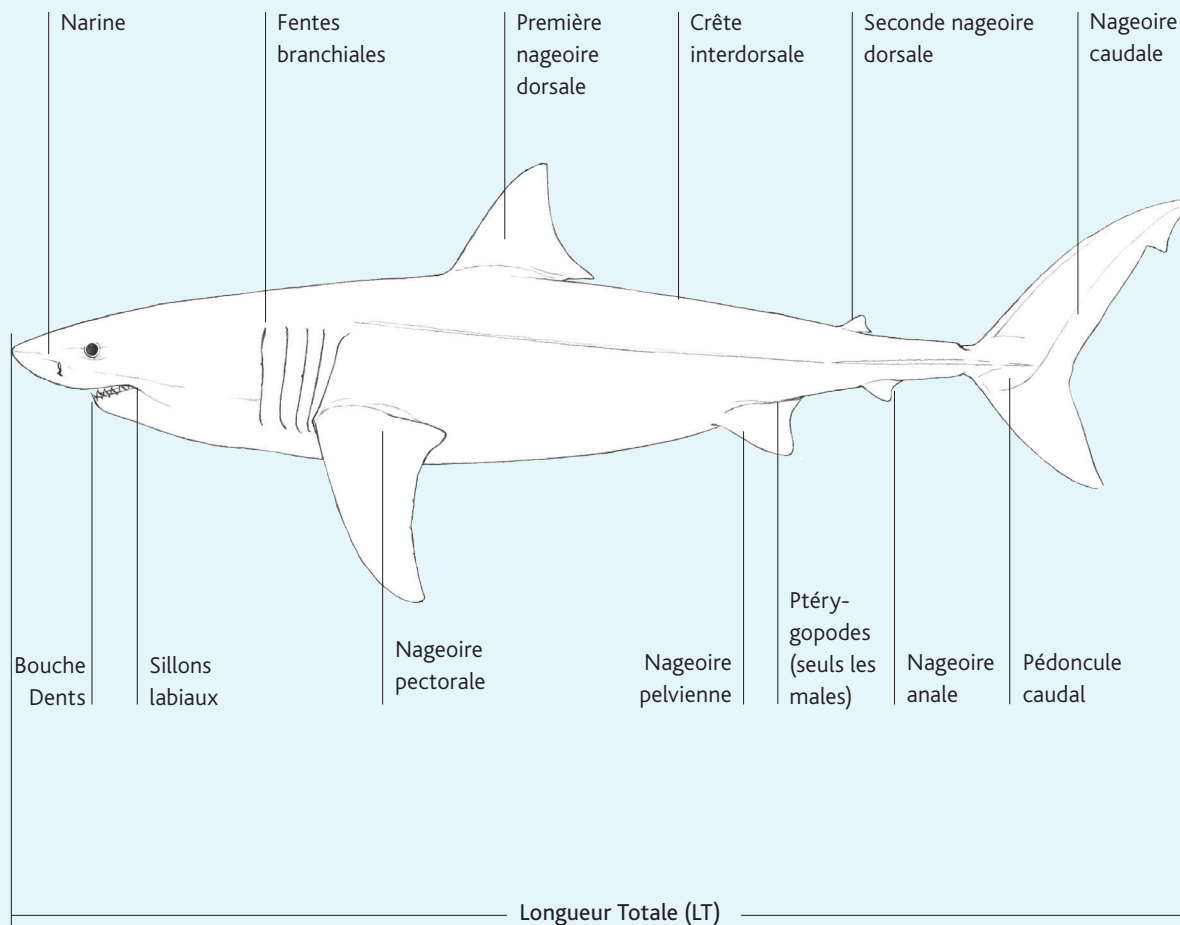
Ce guide a été élaboré pour améliorer les données sur les captures et les débarquements de requins et de raies répertoriés dans trois traités internationaux : la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices Appartenant à la Faune Sauvage (CMS), le Mémorandum d'Accord sur les Requins (MOU sur les requins) et la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES). Il comprend une sélection de 26 espèces de requins et de raies qui ont été confirmées dans les eaux d'au moins un des sept pays de la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP), à savoir Cabo Verde, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Mauritanie, le Sénégal, la Sierra Leone et la Gambie.

De nombreuses populations de requins et de raies dans le monde ont considérablement diminué au cours des dernières décennies. La plupart des espèces présentent des caractéristiques biologiques telles qu'une croissance lente, une maturité tardive et de faibles taux de reproduction, qui les rendent vulnérables à la surpêche et lentes à se remettre de l'exploitation. Pourtant, il existe encore des données limitées sur les interactions avec les différentes pêcheries dans le monde, ce qui rend difficile la détermination de la taille des populations sur lesquelles des limites de capture durables peuvent être basées. L'amélioration de l'identification et des rapports d'observation est essentielle pour soutenir les politiques et la gestion efficace des pêches aux échelles nationale, régionale et internationale.

Ce guide est destiné à aider à l'identification des requins et des raies en interaction avec les pêcheries opérant dans la région de la CSRP. Il est conçu pour être un guide de terrain concis pouvant être utilisé par les observateurs des pêches, les inspecteurs et les travailleurs des pêches pour enregistrer les espèces de requins et de raies rencontrées. Cependant, ce sera également une ressource utile pour les instituts de formation à la pêche, les organismes chargés de l'application des lois, les chercheurs et les décideurs politiques travaillant dans la région. Un compte rendu complet des espèces est fourni pour 15 espèces de requins et 11 espèces de raies bien qu'il soit reconnu que d'autres espèces vagabondes ou visiteurs saisonniers, également répertoriés dans ces trois traités internationaux, pourraient être rencontrés à l'occasion.



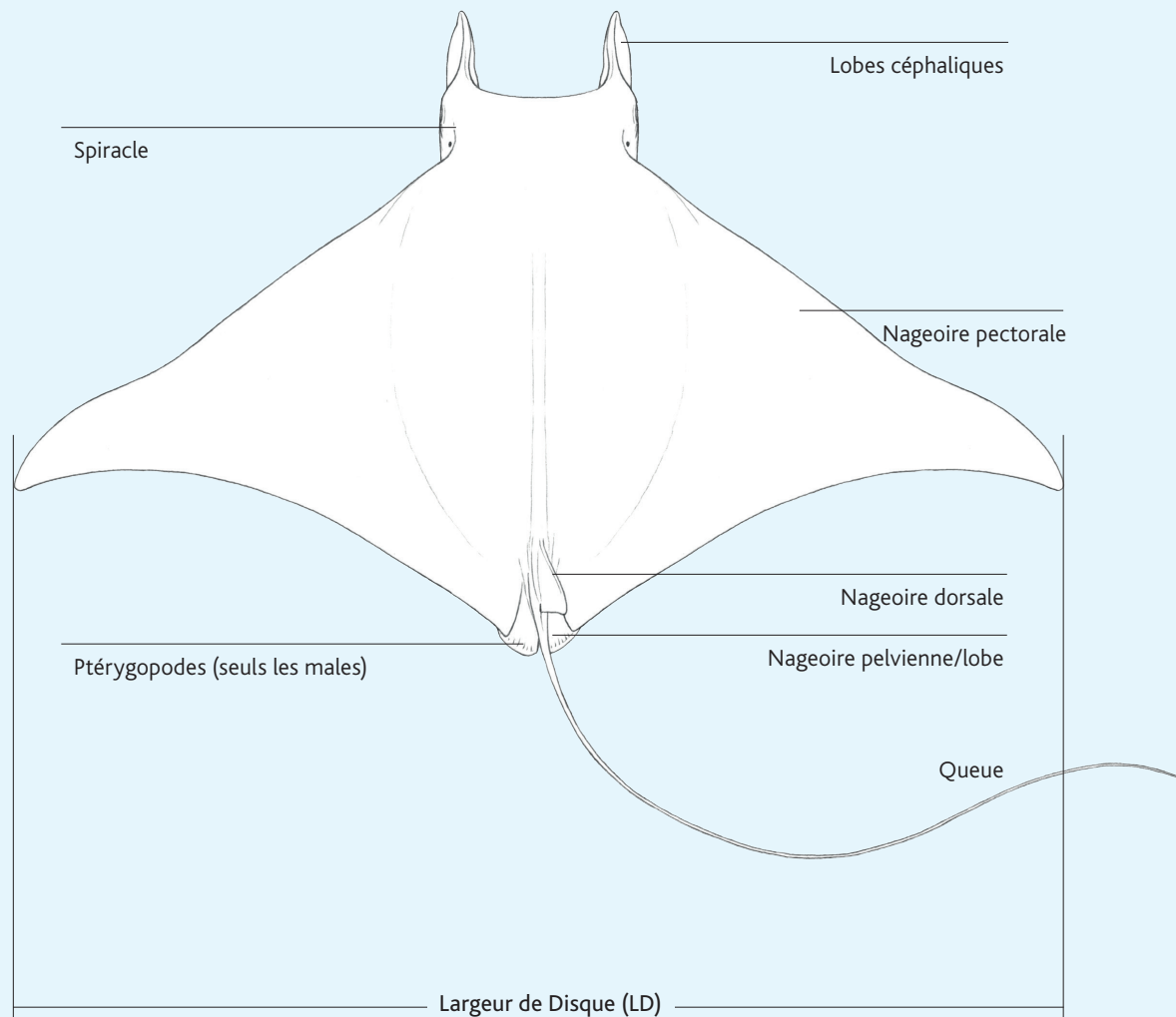
REQUINS



CARACTÉRISTIQUES ANATOMIQUES CLÉS

La liste des termes techniques et des caractéristiques externes des requins et raies fournis est limitée à ceux utilisés dans ce guide.

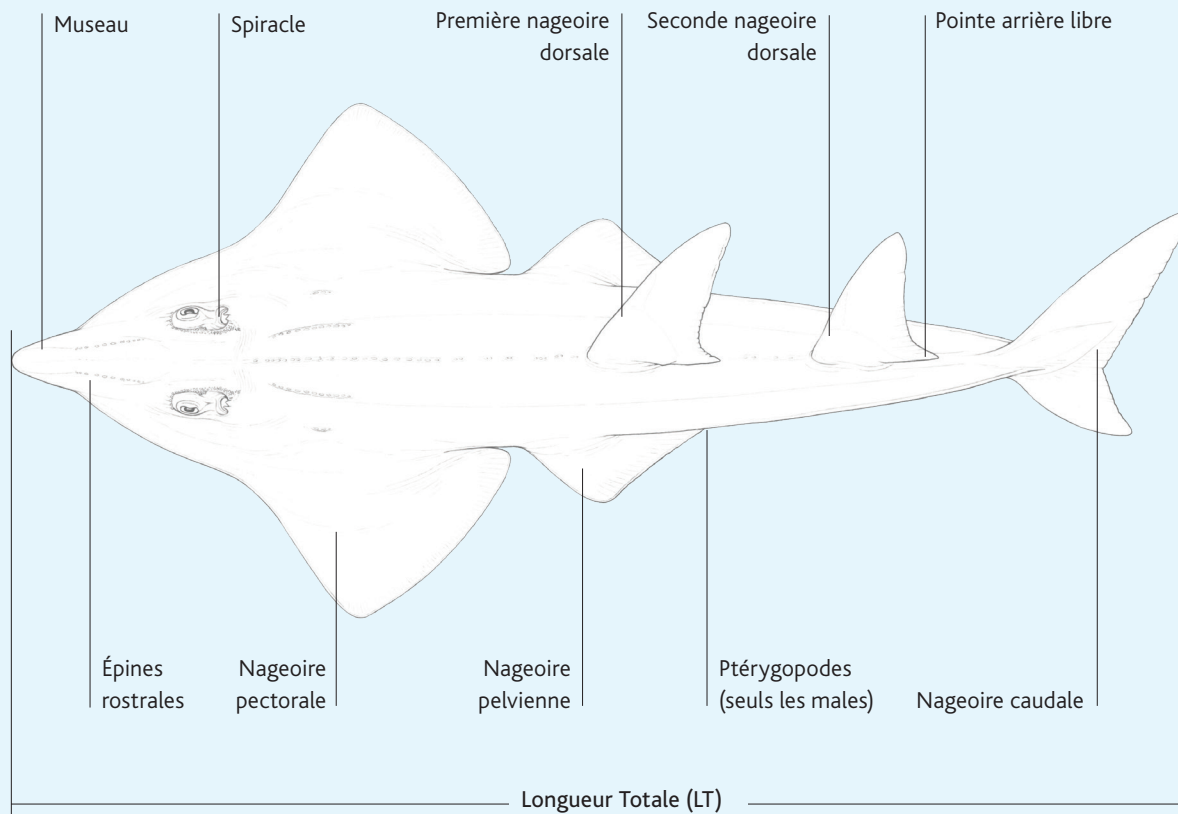
RAIES



CARACTÉRISTIQUES ANATOMIQUES CLÉS

La liste des termes techniques et des caractéristiques externes des requins et raies fournis est limitée à ceux utilisés dans ce guide.

GUITARES DE MER/ RAIES WEDGEFISH/ POISSON-SCIES



CARACTÉRISTIQUES ANATOMIQUES CLÉS

La liste des termes techniques et des caractéristiques externes des requins et raies fournis est limitée à ceux utilisés dans ce guide.

GUIDE DES ORDRES INCLUS DANS CE GUIDE

Les espèces de requins et de raies présentées dans ce guide appartiennent à cinq Ordres et 11 Familles. Elles représentent les espèces présentes dans les eaux de sept pays d'Afrique de l'Ouest (Cabo Verde, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal, Sierra Leone et Gambie) et sont inscrites dans la CMS, le Protocole d'Accord sur les Requins et/ou CITES.

Les espèces sont codées par couleur par Ordre pour permettre une navigation rapide. Les lecteurs doivent d'abord vérifier le spécimen capturé par rapport à ces informations et suivre le code couleur ou les numéros de page pour accéder aux données sur les espèces.



CARCHARHINIFORMES

- Cinq fentes branchiales de chaque côté de la tête
- Paupières nictitantes présentes
- Nageoire anale présente et deux nageoires dorsales sans épines
- Bouche derrière les yeux

P | 13–20



LAMNIFORMES

- Cinq fentes branchiales de chaque côté de la tête
- Paupières nictitantes présentes
- Petite nageoire anale présente et deux nageoires dorsales sans épines
- Bouche derrière les yeux

P | 21–26



ORECTOLOBIFORMES

- Cinq fentes branchiales de chaque côté de la tête
- Bouche large et bien devant les yeux
- Pédoncule caudal à carènes latérales

P | 27



MYLIOBATIFORMES

- Corps aplati avec des nageoires pectorales élargies
- Fentes branchiales ventrales (placées sur le ventre)
- Lobe unique sur les nageoires pelviennes avec queue fine

P | 28–32



RHINOPRISTIFORMES

- Corps aplati avec museau allongé (avec ou sans lame en forme de scie)
- Fentes branchiales ventrales (placées sur le ventre)
- Deux nageoires dorsales proéminentes

P | 33–38

ESPÈCES DE REQUINS INCLUSES DANS CE GUIDE



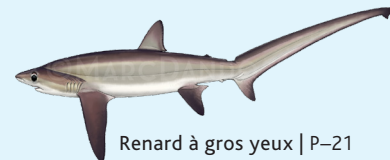
Requin soyeux | P-13
Carcharhinus falciformis



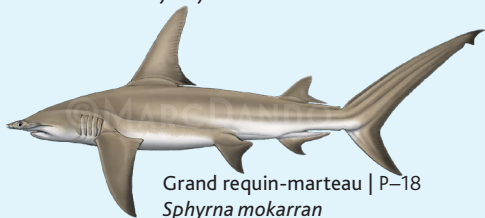
Requin sombre | P-15
Carcharhinus obscurus



Requin océanique | P-14
Carcharhinus longimanus



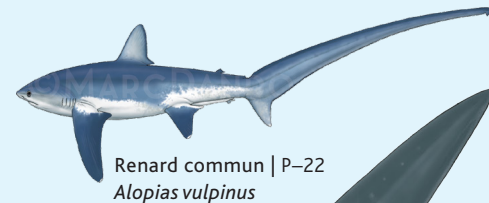
Renard à gros yeux | P-21
Alopias superciliosus



Grand requin-marteau | P-18
Sphyrna mokarran



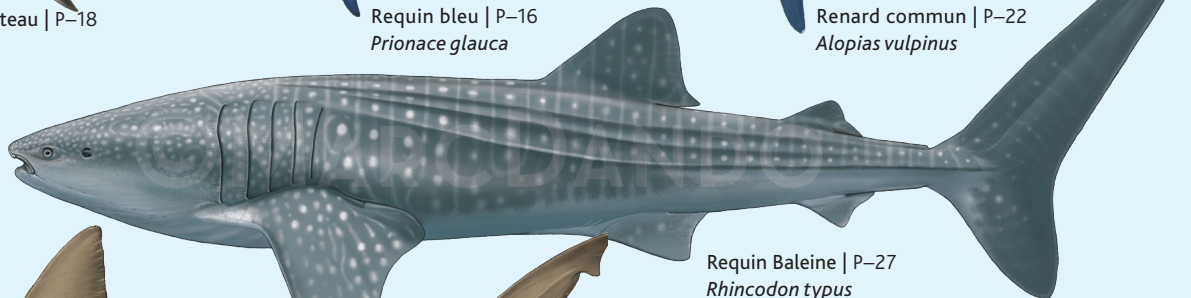
Requin bleu | P-16
Prionace glauca



Renard commun | P-22
Alopias vulpinus



Requin tope | P-20
Galeorhinus galeus



Requin Baleine | P-27
Rhincodon typus



Requin pèlerin | P-23
Cetorhinus maximus



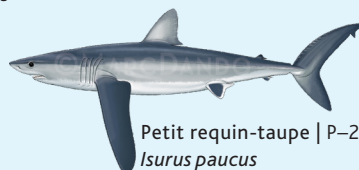
Grand requin blanc | P-24
Carcharodon carcharias



Requin-marteau lisse | P-19
Sphyrna zygaena



Requin-marteau halicorne | P-17
Sphyrna lewini



Petit requin-taupe | P-26
Isurus paucus

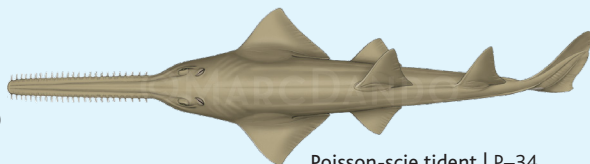


Taupe bleu | P-25
Isurus oxyrinchus

ESPÈCES DE RAIES INCLUSES DANS CE GUIDE



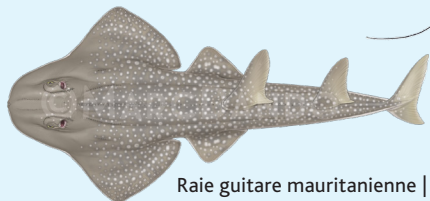
Raie diable à épines | P-30
Mobula mobular



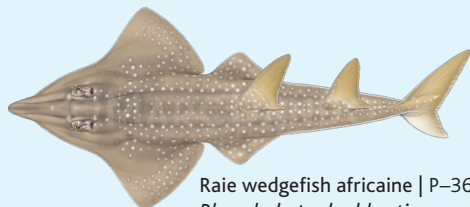
Poisson-scie tident | P-34
Pristis pectinata



Raie diable à aileron courbé | P-32
Mobula thurstoni



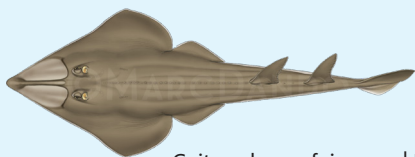
Raie guitare mauritanienne | P-37
Rhynchorhina mauritaniensis



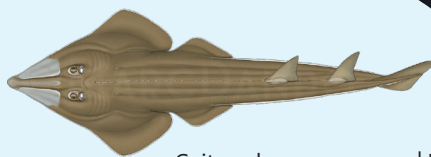
Raie wedgefish africaine | P-36
Rhynchobatus luebberti



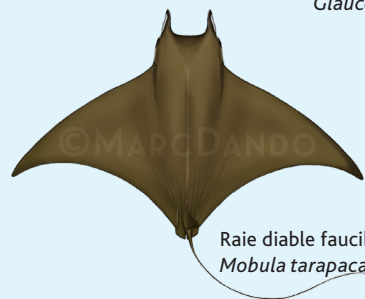
Raie manta océanique | P-28
Mobula birostris



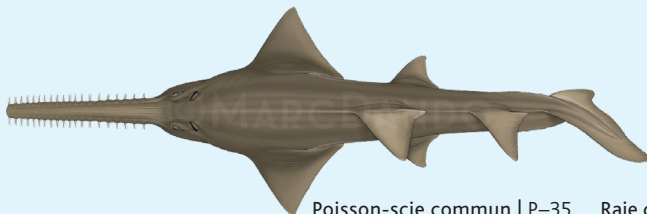
Guitare de mer foisseuse | P-33
Glaucostegus cemiculus



Guitare de mer commune | P-38
Rhinobatos rhinobatos



Raie diable faucille | P-31
Mobula tarapacana



Poisson-scie commun | P-35
Pristis pristis

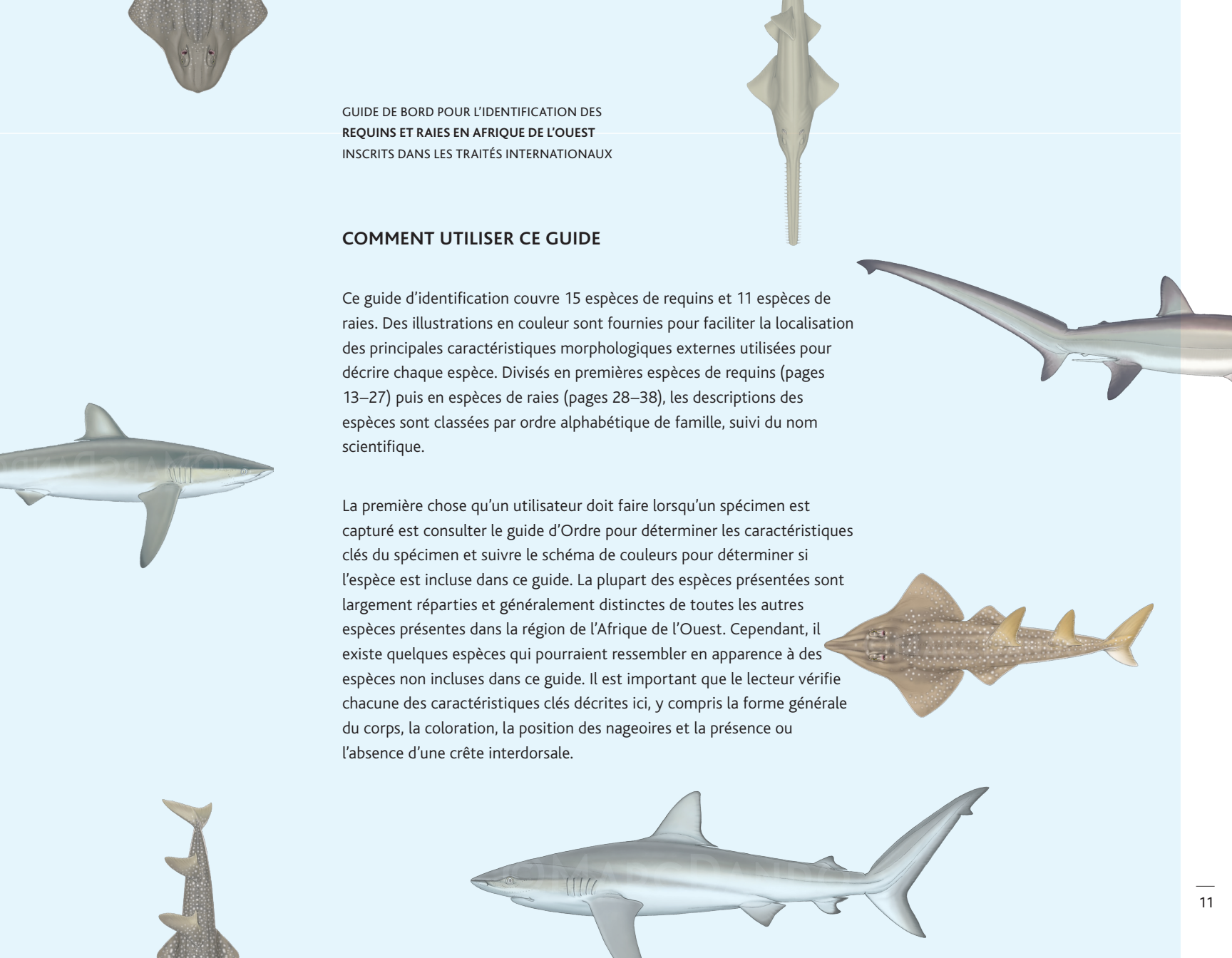


Raie diable pygmée de l'Atlantique | P-29
Mobula hypostoma

COMMENT UTILISER CE GUIDE

Ce guide d'identification couvre 15 espèces de requins et 11 espèces de raies. Des illustrations en couleur sont fournies pour faciliter la localisation des principales caractéristiques morphologiques externes utilisées pour décrire chaque espèce. Divisés en premières espèces de requins (pages 13–27) puis en espèces de raies (pages 28–38), les descriptions des espèces sont classées par ordre alphabétique de famille, suivi du nom scientifique.

La première chose qu'un utilisateur doit faire lorsqu'un spécimen est capturé est consulter le guide d'Ordre pour déterminer les caractéristiques clés du spécimen et suivre le schéma de couleurs pour déterminer si l'espèce est incluse dans ce guide. La plupart des espèces présentées sont largement réparties et généralement distinctes de toutes les autres espèces présentes dans la région de l'Afrique de l'Ouest. Cependant, il existe quelques espèces qui pourraient ressembler en apparence à des espèces non incluses dans ce guide. Il est important que le lecteur vérifie chacune des caractéristiques clés décrites ici, y compris la forme générale du corps, la coloration, la position des nageoires et la présence ou l'absence d'une crête interdorsale.



CHAQUE COMPTE RENDU D'ESPÈCE COMPREND:

Nom scientifique: le nom binomial (genre et espèce).

Autorité de l'espèce: nom ou noms des auteurs qui ont nommé l'espèce ainsi que l'année où elle a été nommée.

Code FAO: code à trois lettres unique à l'espèce basé sur la liste ASFIS de l'Agence des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) (boîte grise).

Nom commun: noms selon le compte de la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN (www.iucnredlist.org).

Profondeur: les limites de profondeur minimale et maximale connues.

Gestion: résumé des traités internationaux pertinents, l'annexe sur laquelle une espèce est inscrite et l'année d'inscription de l'espèce.

Illustrations d'espèces: les illustrations en couleur mettent en évidence les principales caractéristiques externes, notamment la forme, la couleur et les caractéristiques distinctives à vérifier lors de l'identification des spécimens. Ceux-ci représentent la coloration externe des spécimens vivants ou frais, et il est important de noter que la coloration peut varier si les spécimens sont morts depuis de longues périodes.

Taille: tailles connues à la naissance et longueur totale maximale (requins, poissons-scie, raies wedgefish et guitares de mer) ou largeur du disque (raies manta et diable) en centimètres (cm). La longueur totale (LT) est basée sur la distance en ligne droite entre la pointe du museau et celle du lobe caudal supérieur étendu. La largeur du disque (LD) est basée sur la ligne droite allant de la pointe d'une nageoire pectorale à celle de l'autre.

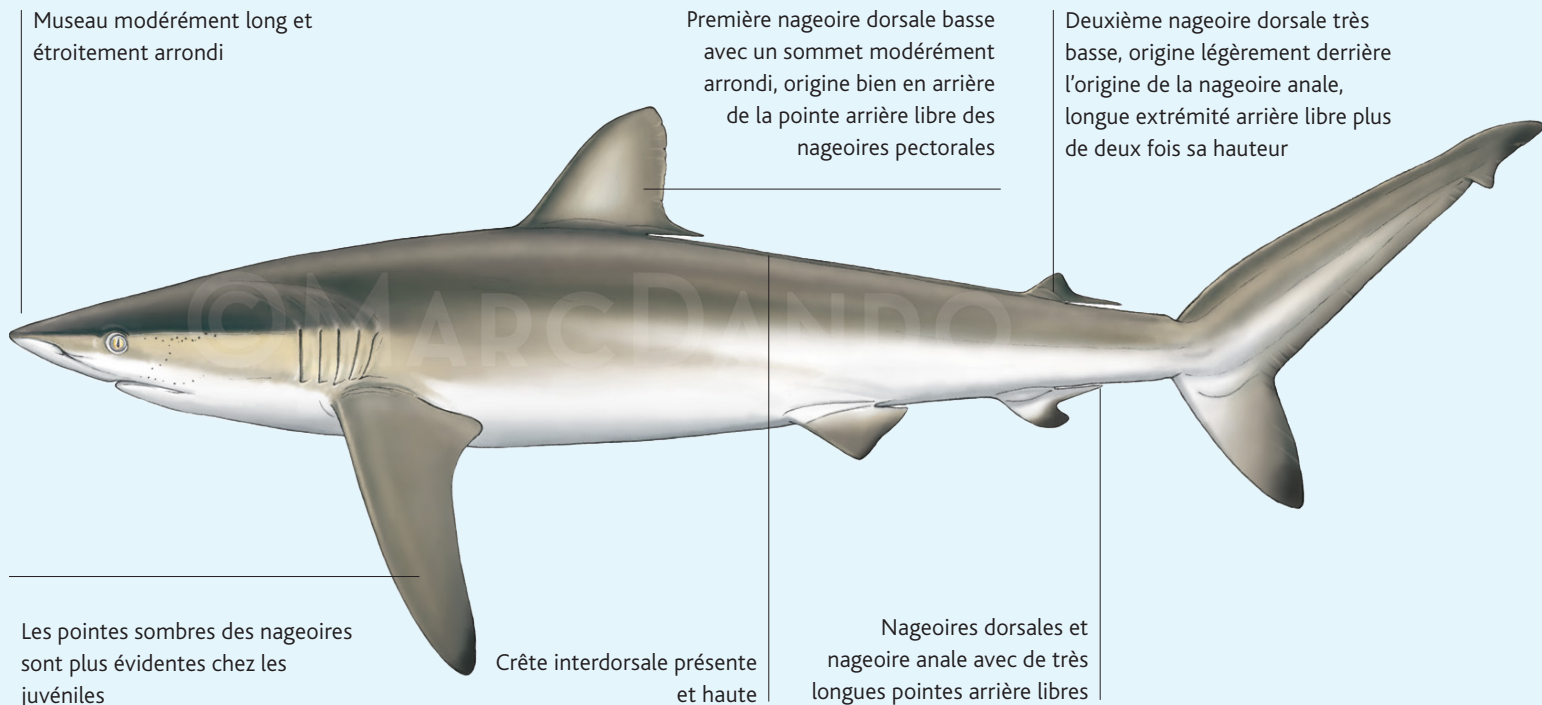
Requin baleine / *Rhincodon typus*

ORECTOLOBIIFORMES	<i>RHINCODONTYPUS</i>	ANNEXE II (2003)	46 CM LT
ORDRE	NOM SCIENTIFIQUE	CITES	TAILLE MIN
RHINCODONTIDAE	SMITH, 1828	ANNEXE I (2017) ANNEXE II (1999)	2100 CM LT
FAMILLE	AUTORITÉ DE L'ESPÈCE	CMS	TAILLE MAX
REQUIN BALEINE		2010	0–1928 M
NOM COMMUN		PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS	PROFONDEUR

Statut de conservation: le statut global selon la liste rouge de l'UICN des espèces menacées est indiqué par un logo avec un code à deux lettres. Les abréviations de ces catégories par ordre de menace décroissante sont:

EX	Éteint	VU	Vulnérable
EW	Éteint à l'état sauvage	NT	Quasi menacé
CR	En danger critique d'extinction	LC	Préoccupation mineure
EN	En danger	DD	Données insuffisantes

Requin soyeux / *Carcharhinus falciformis*



CARCHARHINIFORMES

ORDRE

CARCHARHINIDAE

FAMILLE

REQUIN SOYEUX

NOM COMMUN

CARCHARHINUS FALCIFORMIS

NOM SCIENTIFIQUE

(BIBRON, 1839)

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

ANNEXE II (2017)

CITES

ANNEXE II (2014)

CMS

2016

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

53 CM LT

TAILLE MIN

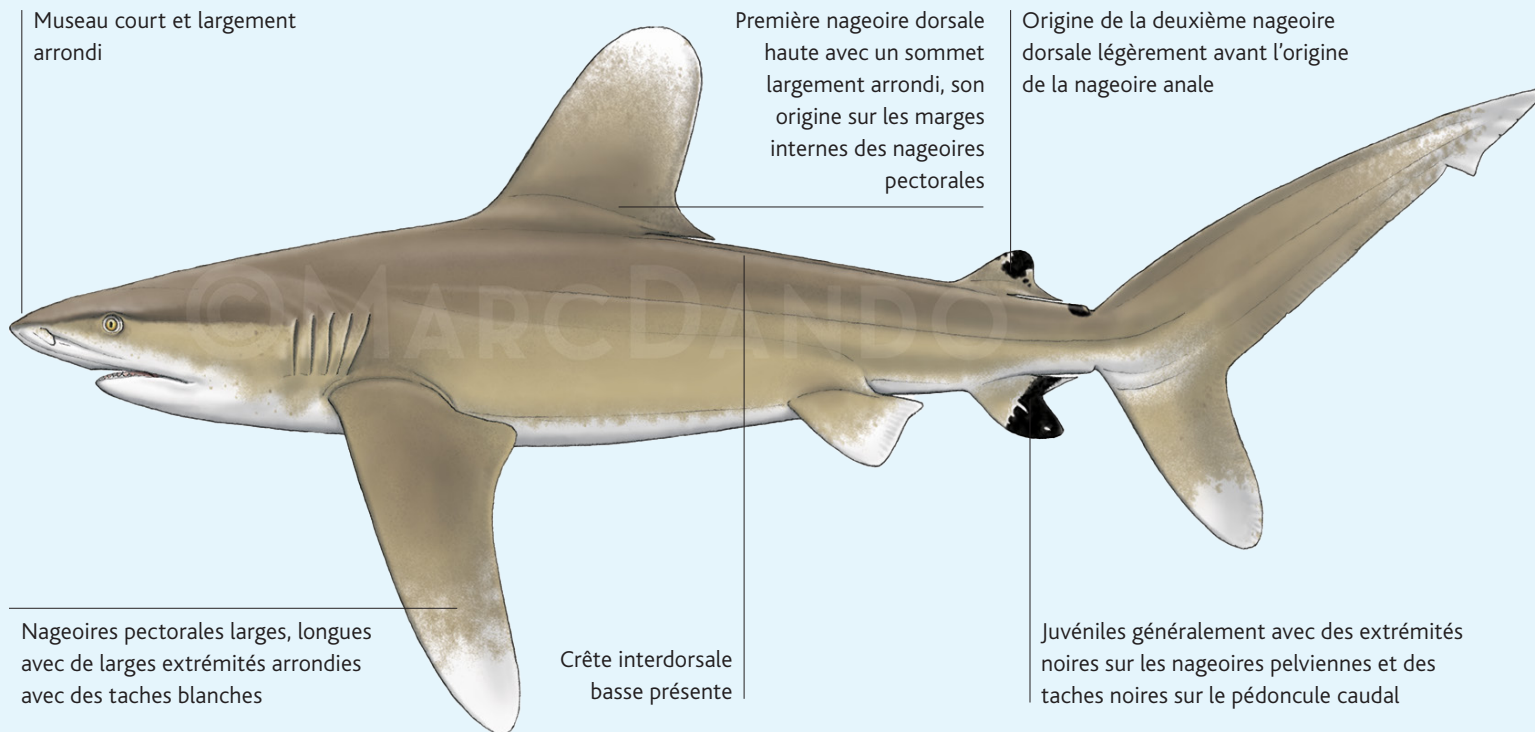
371 CM LT

TAILLE MAX

0-500 M

PROFONDEUR

Requin océanique / *Carcharhinus longimanus*



CARCHARHINIFORMES

ORDRE

CARCHARHINIDAE

FAMILLE

REQUIN OCÉANIQUE

NOM COMMUN

CARCHARHINUS LONGIMANUS

NOM SCIENTIFIQUE

(POEY, 1861)

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

ANNEXE II (2013)

CITES

ANNEXE I (2020)

CMS

2018

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

55 CM LT

TAILLE MIN

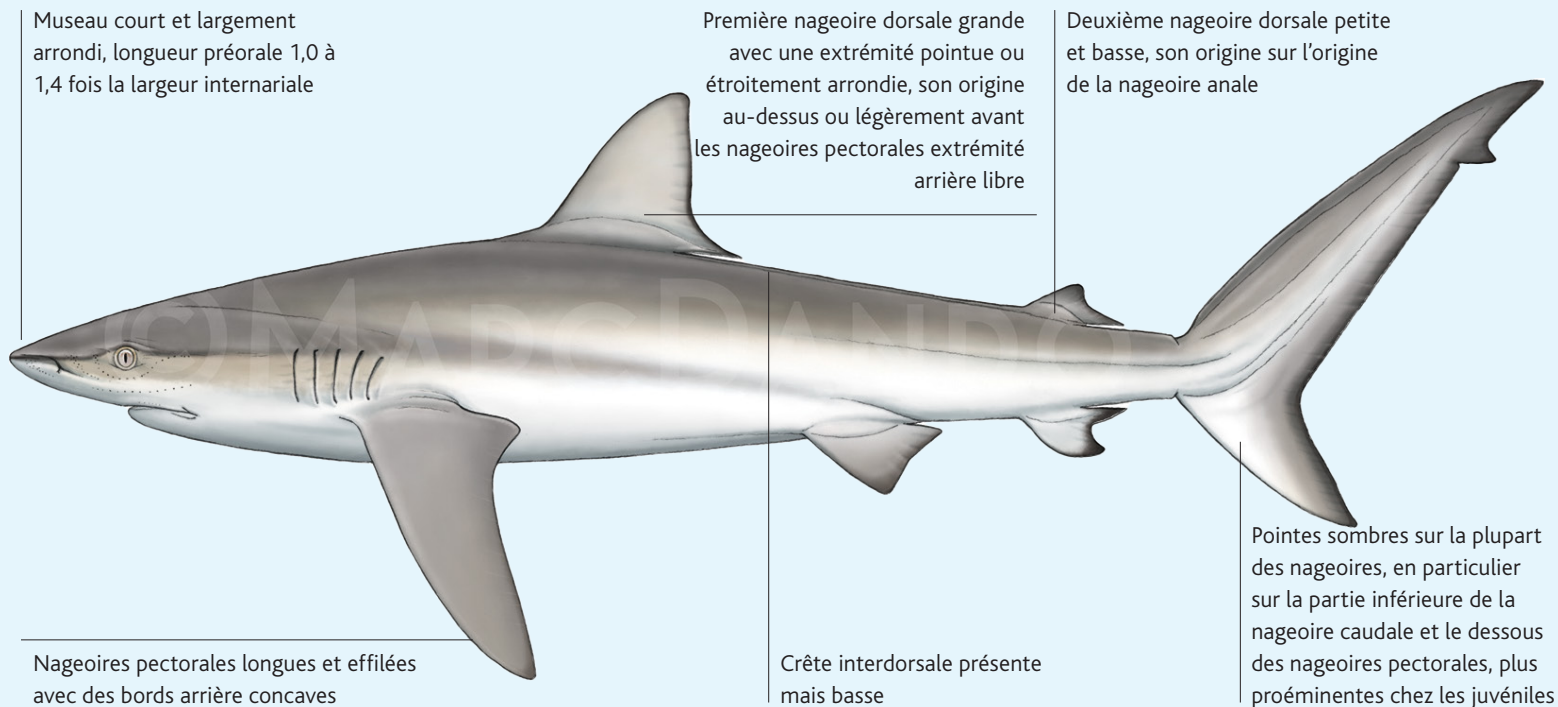
395 CM LT

TAILLE MAX

0–1082 M

PROFONDEUR

Requin sombre / *Carcharhinus obscurus*



CARCHARHINIFORMES

ORDRE

CARCHARHINIDAE

FAMILLE

REQUIN SOMBRE

NOM COMMUN

CARCHARHINUS OBSCURUS

NOM SCIENTIFIQUE

(LESUEUR, 1818)

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

—

CITES

ANNEXE II (2017)

CMS

2018

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

69 CM LT

TAILLE MIN

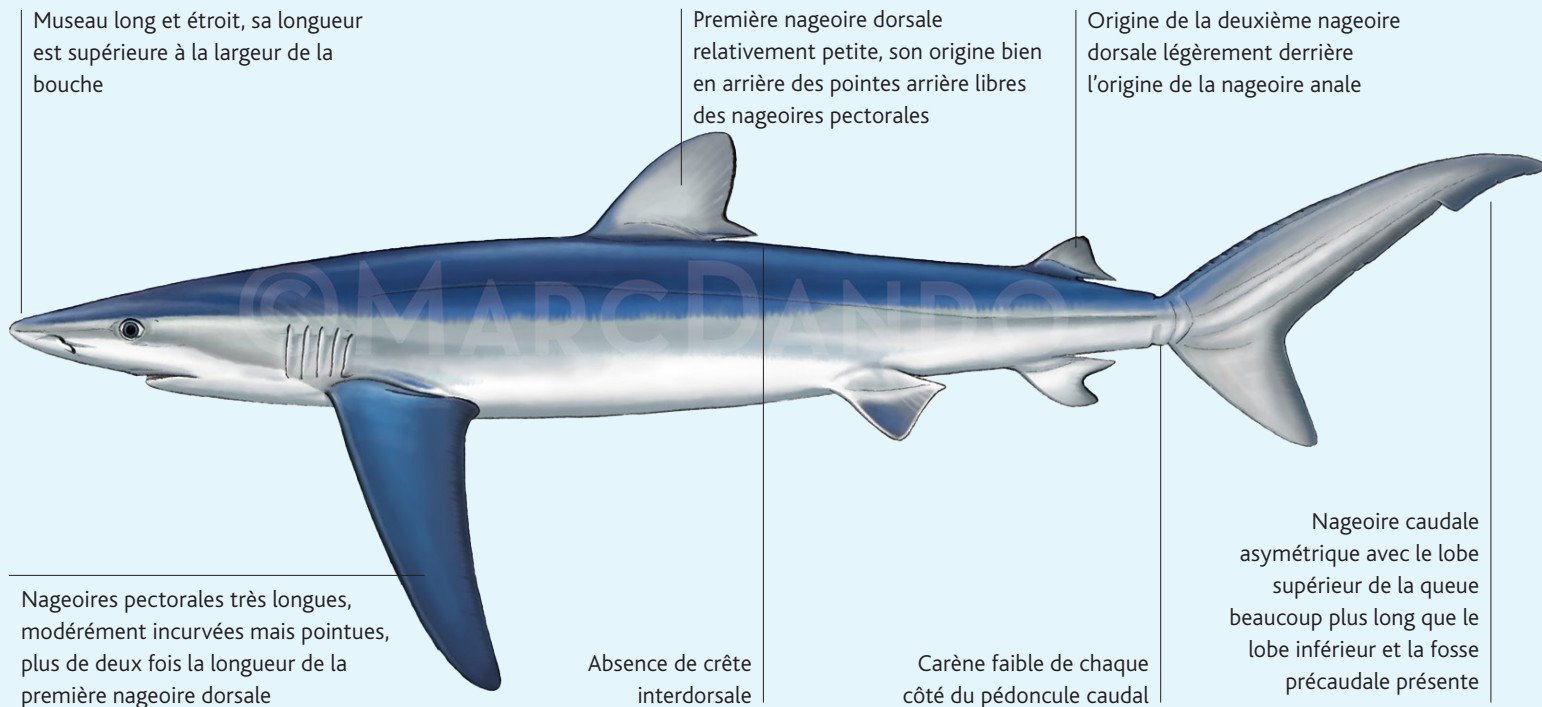
420 CM LT

TAILLE MAX

0-500 M

PROFONDEUR

Requin bleu / *Prionace glauca*



CARCHARHINIFORMES

ORDRE

CARCHARHINIDAE

FAMILLE

REQUIN BLEU

NOM COMMUN

PRIONACE GLAUCA

NOM SCIENTIFIQUE

(LINNAEUS, 1758)

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

—

CITES

ANNEXE II (2017)

CMS

—

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

35 CM LT

TAILLE MIN

383 CM LT

TAILLE MAX

0–1000 M

PROFONDEUR

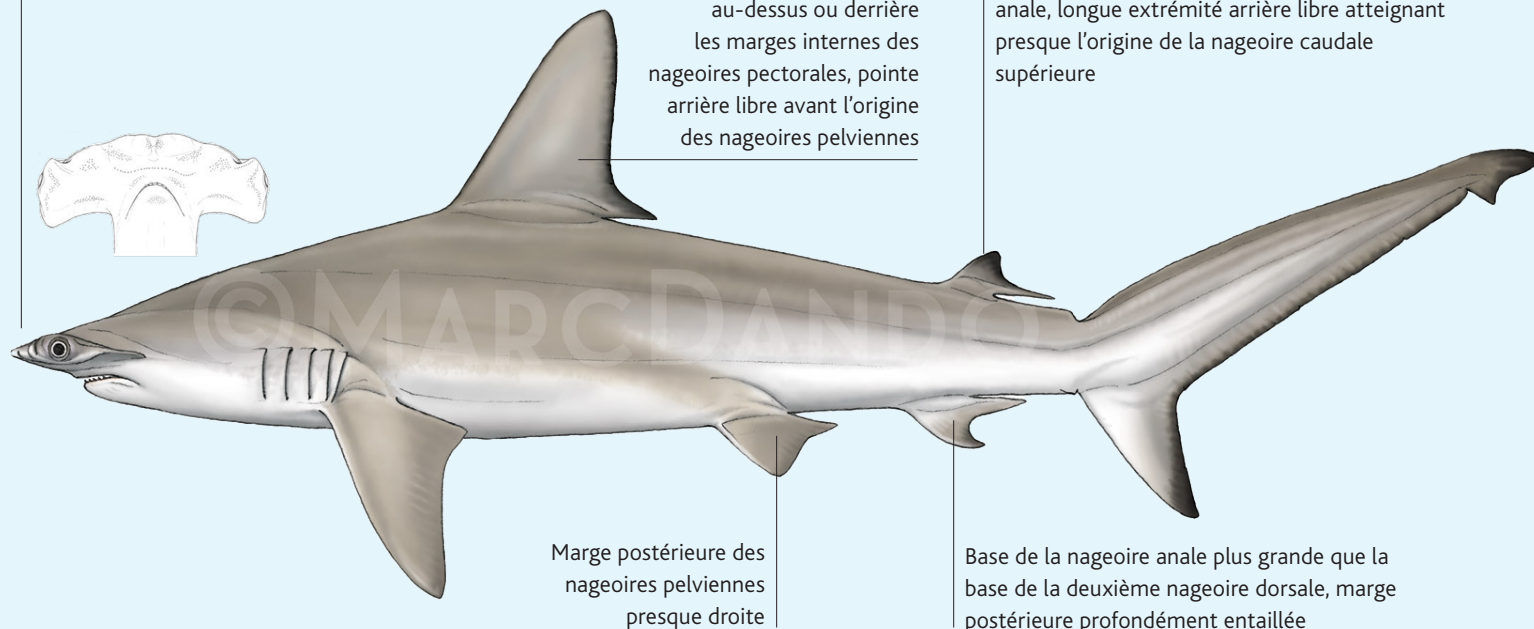
Requin-marteau halicorne / *Sphyrna lewini*

Marge antérieure de la tête incurvée, forte encoche centrale



Première nageoire dorsale haute, large, son origine au-dessus ou derrière les marges internes des nageoires pectorales, pointe arrière libre avant l'origine des nageoires pelviennes

Deuxième nageoire dorsale petite, son origine au-dessus ou derrière le milieu de la nageoire anale, longue extrémité arrière libre atteignant presque l'origine de la nageoire caudale supérieure



Marge postérieure des nageoires pelviennes presque droite

Base de la nageoire anale plus grande que la base de la deuxième nageoire dorsale, marge postérieure profondément entaillée

CARCHARHINIFORMES

ORDRE

SPHYRNIDAE

FAMILLE

REQUIN-MARTEAU HALICORNE

NOM COMMUN

SPHYRNA LEWINI

NOM SCIENTIFIQUE

(GRIFFITH & SMITH, 1834)

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

ANNEXE II (2013)

CITES

ANNEXE II (2014)

CMS

2016

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

31 CM LT

TAILLE MIN

430 CM LT

TAILLE MAX

0-1043 M

PROFONDEUR

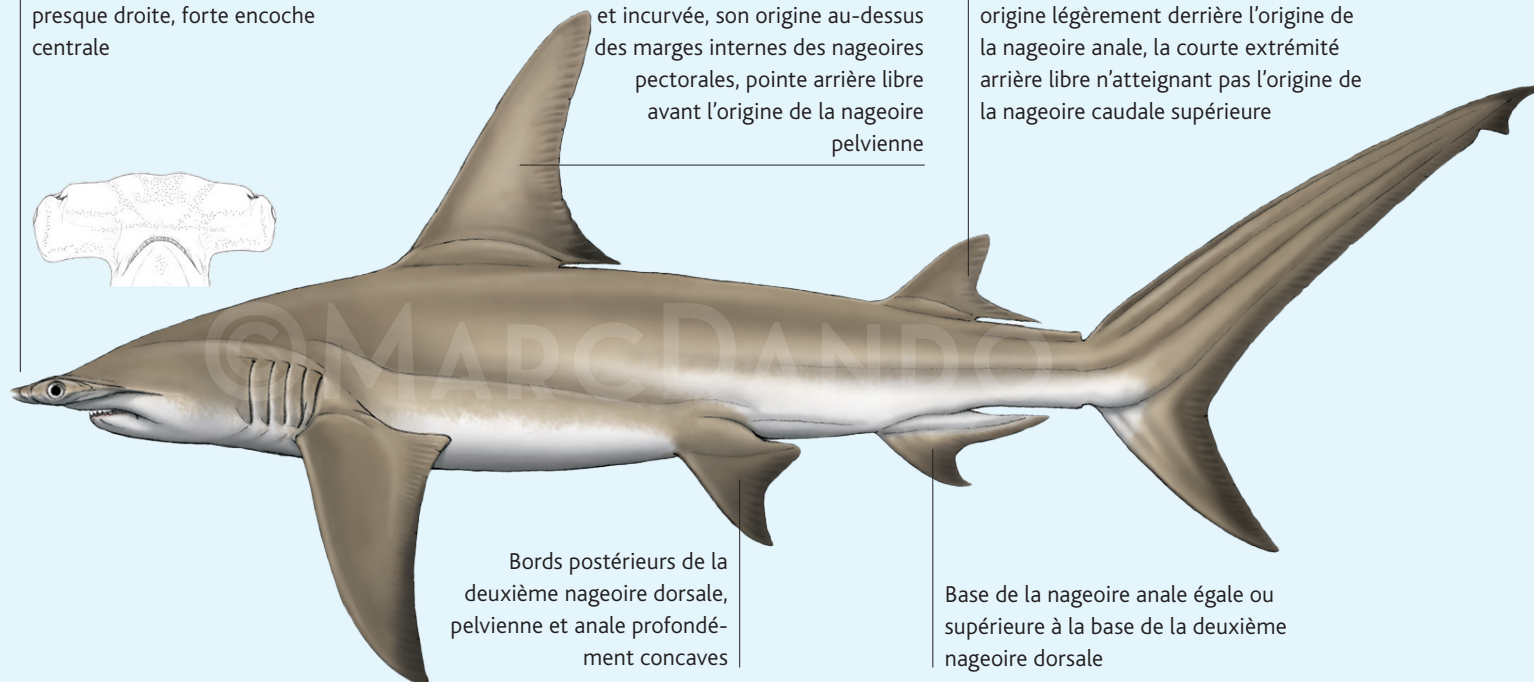
Grand requin-marteau / *Sphyrna mokarran*

Marge antérieure de la tête presque droite, forte encoche centrale



Première nageoire dorsale haute et incurvée, son origine au-dessus des marges internes des nageoires pectorales, pointe arrière libre avant l'origine de la nageoire pelvienne

Deuxième nageoire dorsale haute, son origine légèrement derrière l'origine de la nageoire anale, la courte extrémité arrière libre n'atteignant pas l'origine de la nageoire caudale supérieure



Bords postérieurs de la deuxième nageoire dorsale, pelvienne et anale profondément concaves

Base de la nageoire anale égale ou supérieure à la base de la deuxième nageoire dorsale

CARCHARHINIFORMES

ORDRE

SPHYRNIDAE

FAMILLE

GRAND REQUIN-MARTEAU

NOM COMMUN

SPHYRNA MOKARRAN

NOM SCIENTIFIQUE

(RÜPPELL, 1837)

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

ANNEXE II (2013)

CITES

ANNEXE II (2014)

CMS

2016

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

50 CM LT

TAILLE MIN

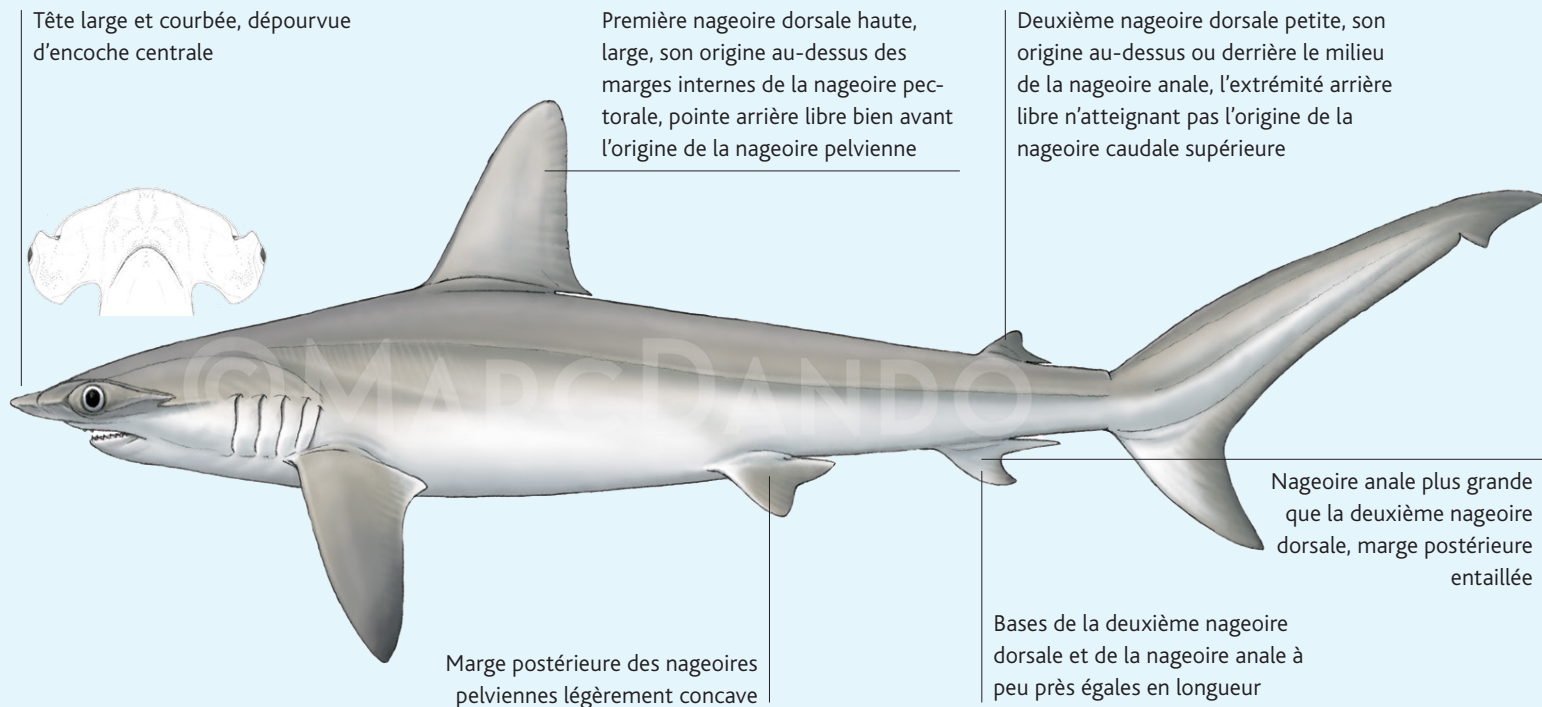
610 CM LT

TAILLE MAX

0-300 M

PROFONDEUR

Requin-marteau lisse / *Sphyrna zygaena*



CARCHARHINIFORMES

ORDRE

SPHYRNIDAE

FAMILLE

REQUIN-MARTEAU LISSE

NOM COMMUN

SPHYRNA ZYGAENA

NOM SCIENTIFIQUE

(LINNAEUS, 1758)

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

ANNEXE II (2013)

CITES

ANNEXE II (2020)

CMS

2018

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

49 CM LT

TAILLE MIN

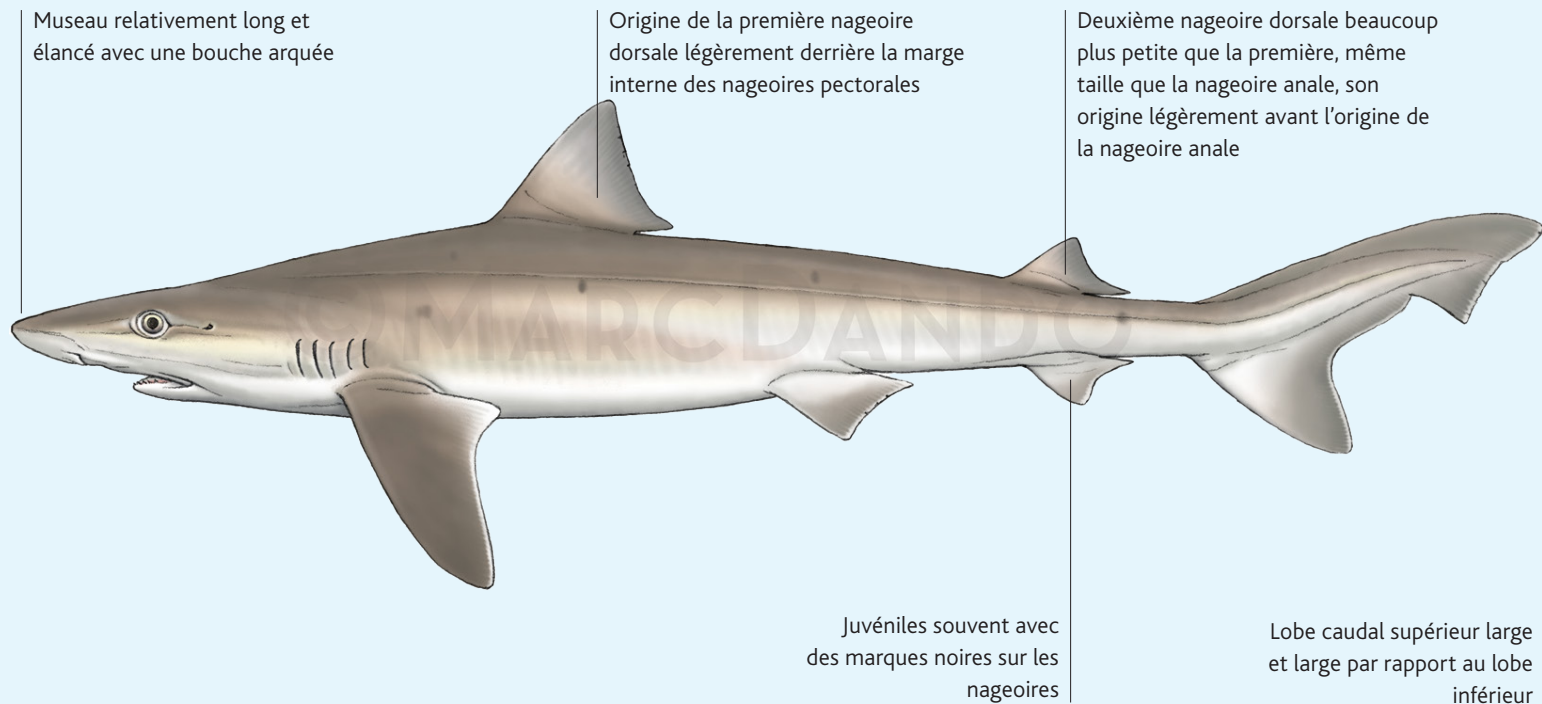
400 CM LT

TAILLE MAX

0-200 M

PROFONDEUR

Requin tope / *Galeorhinus galeus*



CARCHARHINIFORMES

ORDRE

TRIAKIDAE

FAMILLE

REQUIN TOPE

NOM COMMUN

GALEORHINUS GALEUS

NOM SCIENTIFIQUE

(LINNAEUS, 1758)

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

—

CITES

ANNEXE II (2020)

CMS

—

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

26 CM LT

TAILLE MIN

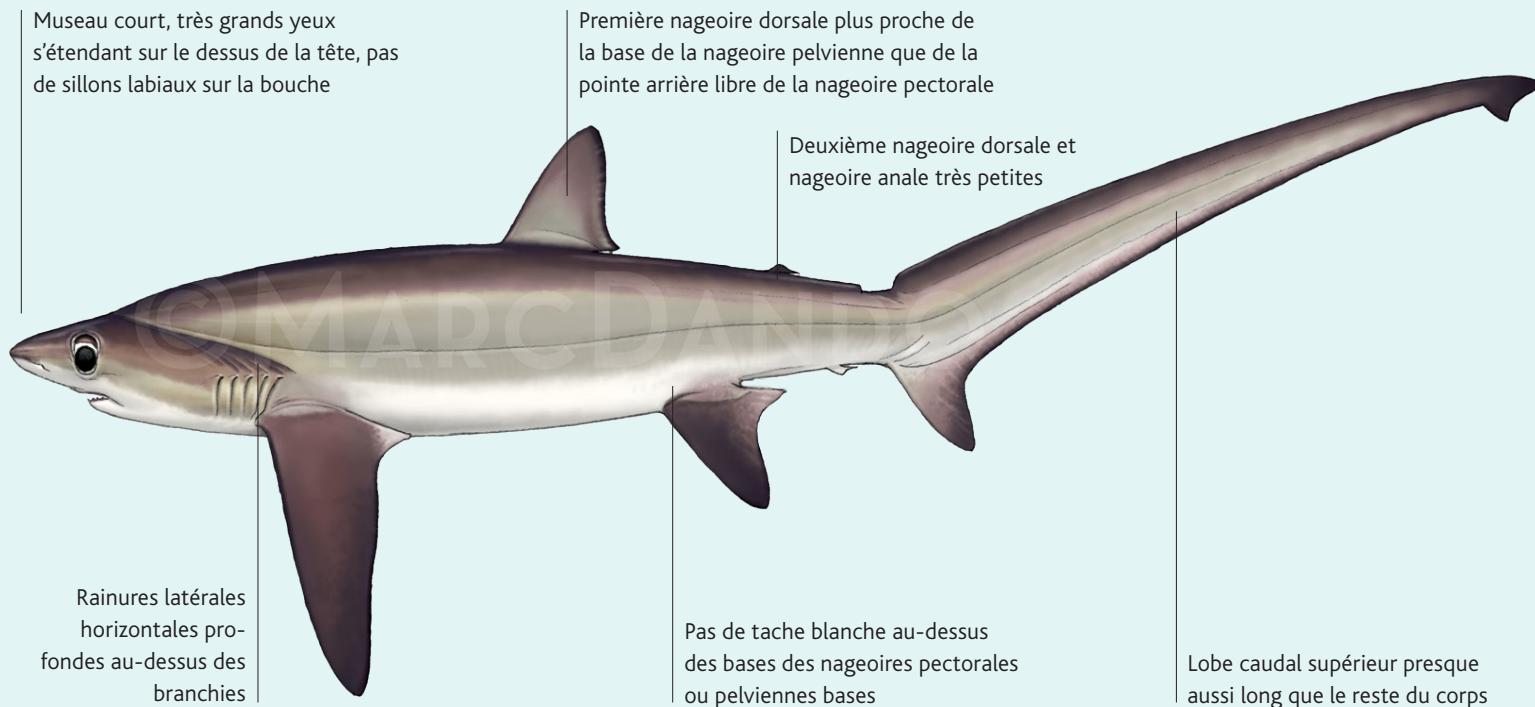
200 CM LT

TAILLE MAX

0–826 M

PROFONDEUR

Renard à gros yeux / *Alopias superciliosus*



LAMNIFORMES

ORDRE

ALOPIIDAE

FAMILLE

RENARD À GROS YEUX

NOM COMMUN

ALOPIAS SUPERCILIOSUS

NOM SCIENTIFIQUE

LOWE, 1841

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

ANNEXE II (2017)

CITES

ANNEXE II (2014)

CMS

2016

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

64 CM LT

TAILLE MIN

484 CM LT

TAILLE MAX

0-955 M

PROFONDEUR

Renard commun / *Alopias vulpinus*

Museau court, petits yeux ne s'étendant pas sur le dessus de la tête, bouche avec sillons labiaux présents

Première nageoire dorsale presque à mi-chemin entre les nageoires pectorales et pelviennes, pointe arrière libre au-dessus de l'origine des nageoires pelviennes

Deuxième nageoire dorsale et nageoire anale très petites

Taches blanches ventrales s'étendent au-dessus des bases des nageoires pectorales et pelviennes

Lobe caudal supérieur presque aussi long que le reste du corps

LAMNIFORMES

ORDRE

ALOPIIDAE

FAMILLE

RENARD COMMUN

NOM COMMUN

ALOPIAS VULPINUS

NOM SCIENTIFIQUE

(BONNATERRE, 1788)

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

ANNEXE II (2017)

CITES

ANNEXE II (2014)

CMS

2016

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

114 CM LT

TAILLE MIN

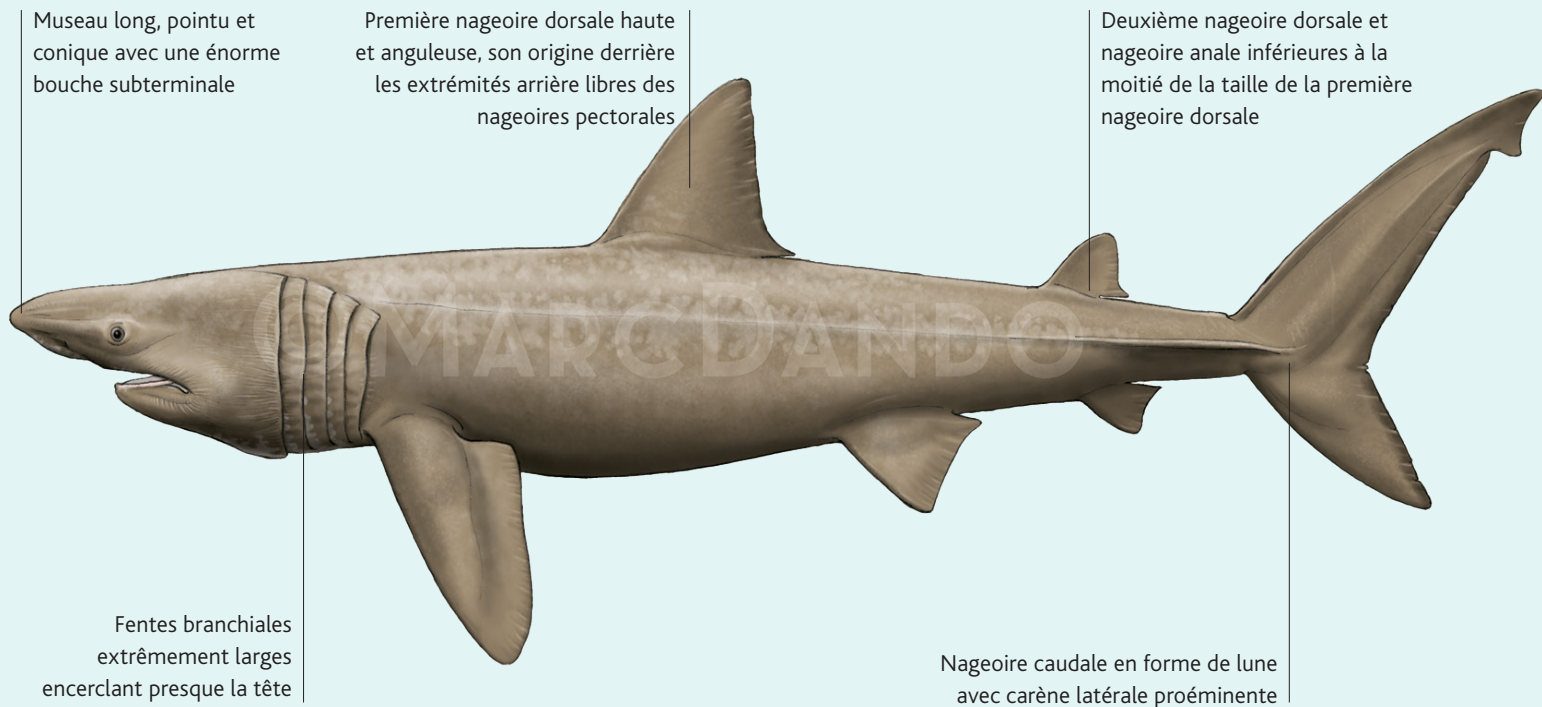
610 CM LT

TAILLE MAX

0-650 M

PROFONDEUR

Requin pèlerin / *Cetorhinus maximus*



LAMNIFORMES

ORDRE

CETORHINIDAE

FAMILLE

REQUIN PÈLERIN

NOM COMMUN

CETORHINUS MAXIMUS

NOM SCIENTIFIQUE

(GUNNERUS, 1765)

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

ANNEXE II (2003)

CITES

ANNEXE I ET II (2005)

CMS

2010

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

150 CM LT

TAILLE MIN

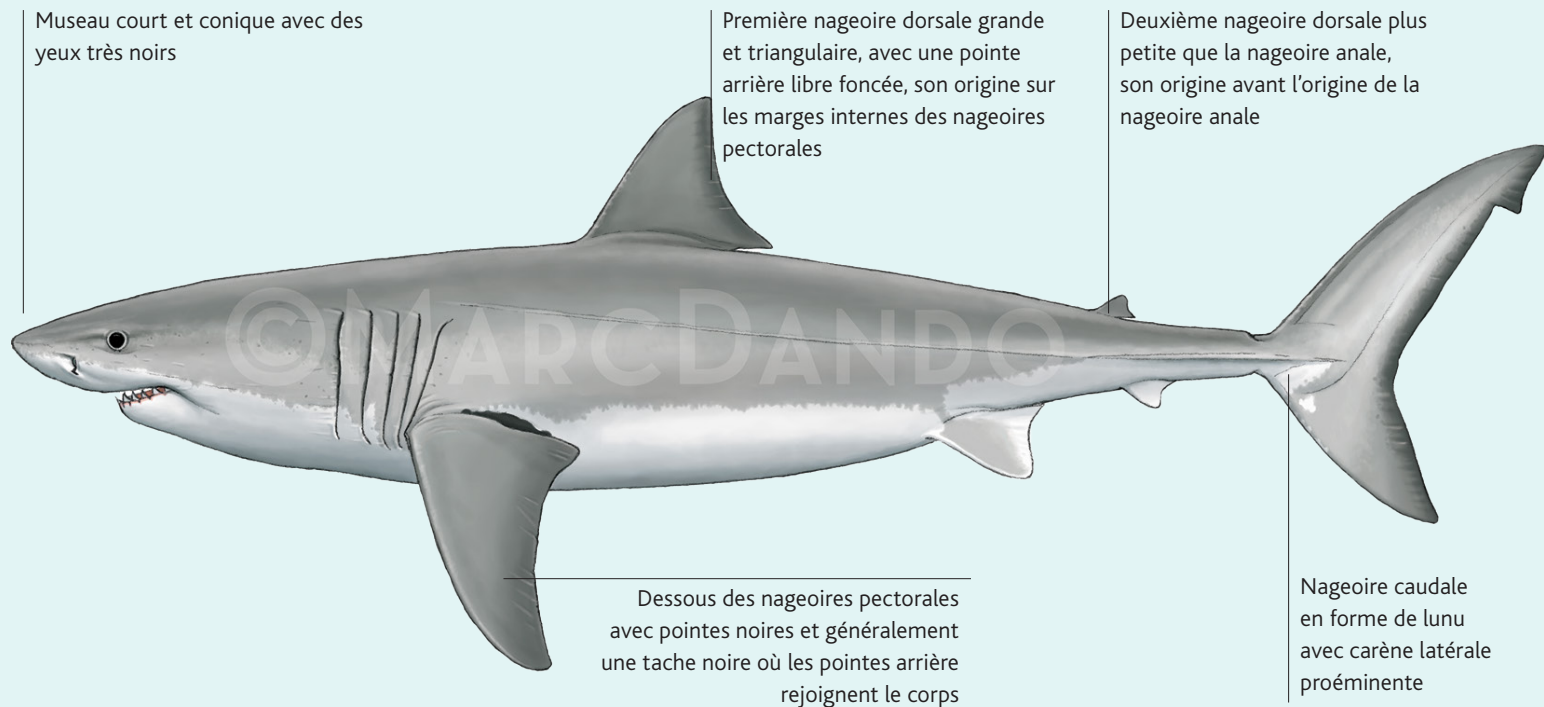
1973 CM LT

TAILLE MAX

0-1264 M

PROFONDEUR

Grand requin blanc / *Carcharodon carcharias*



LAMNIFORMES

ORDRE

LAMNIDAE

FAMILLE

GRAND REQUIN BLANC

NOM COMMUN

CARCHARODON CARCHARIAS

NOM SCIENTIFIQUE

(LINNAEUS, 1758)

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

ANNEXE II (2005)

CITES

ANNEXE I ET II (2002)

CMS

2010

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

107 CM LT

TAILLE MIN

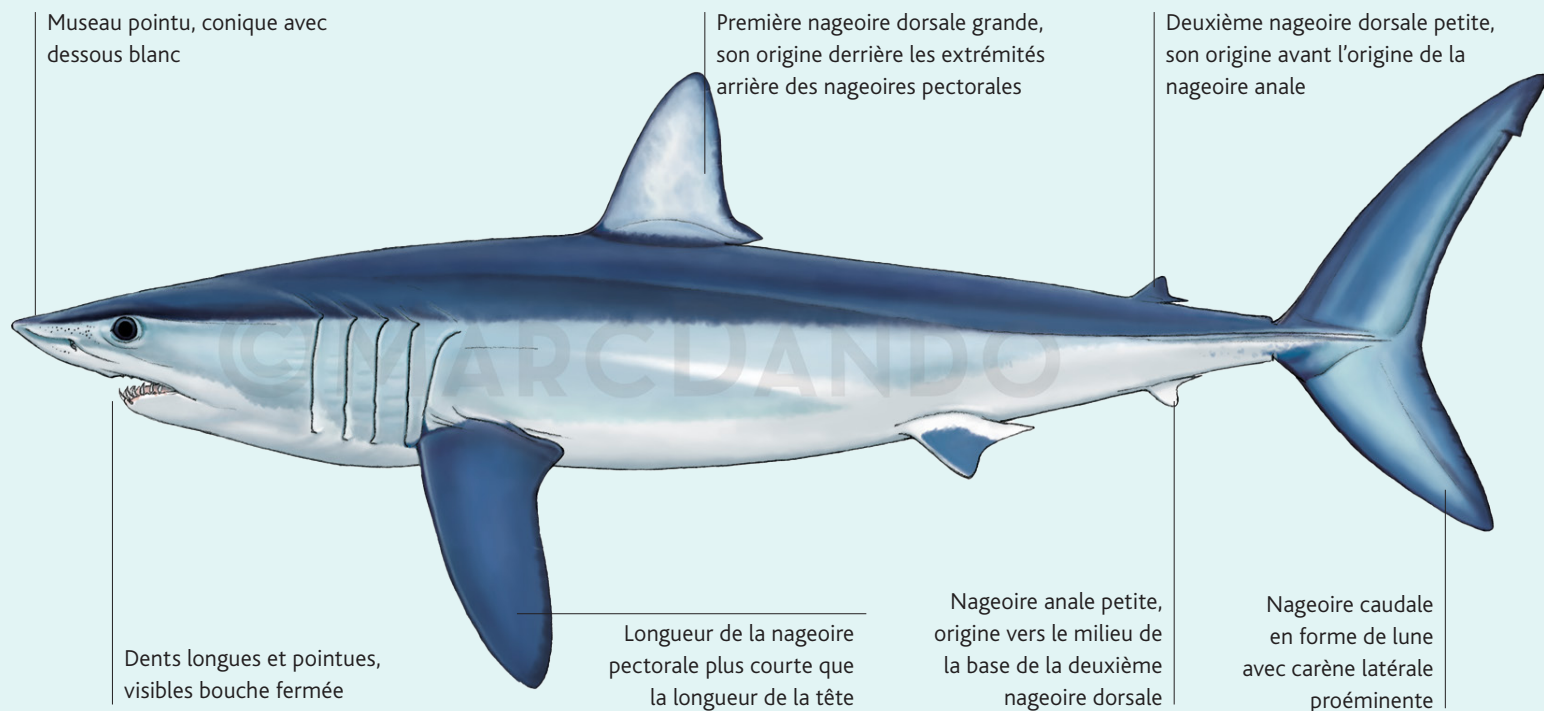
640 CM LT

TAILLE MAX

0-1300 M

PROFONDEUR

Taupe bleu / *Isurus oxyrinchus*



LAMNIFORMES

ORDRE

LAMNIDAE

FAMILLE

TAUPE BLEU

NOM COMMUN

ISURUS OXYRINCHUS

NOM SCIENTIFIQUE

RAFINESQUE, 1810

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

ANNEXE II (2019)

CITES

ANNEXE II (2008)

CMS

2010

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

60 CM LT

TAILLE MIN

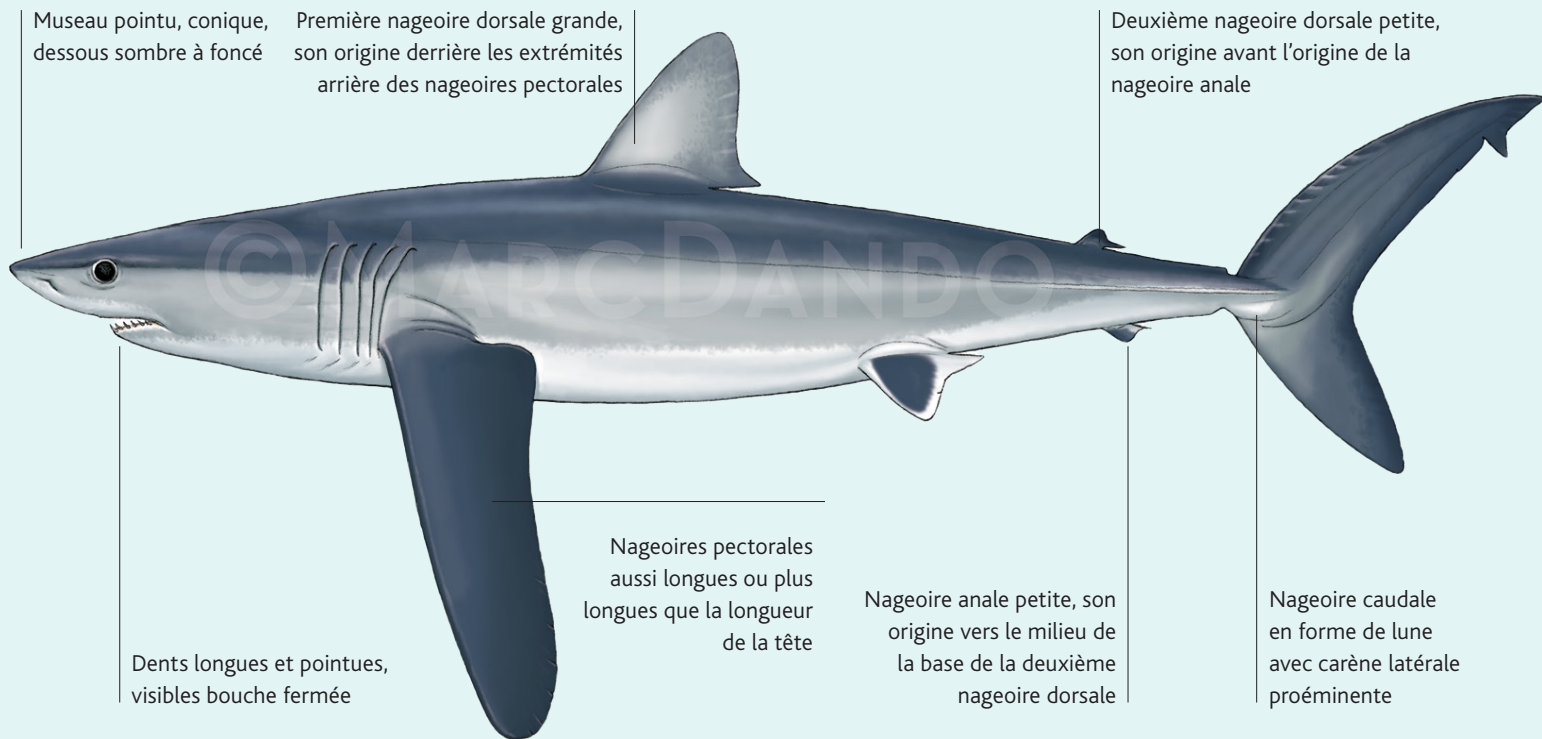
455 CM LT

TAILLE MAX

0-888 M

PROFONDEUR

Petit requin-taupe / *Isurus paucus*



LAMNIFORMES

ORDRE

LAMNIDAE

FAMILLE

PETIT REQUIN-TAUPE

NOM COMMUN

ISURUS PAUCUS

NOM SCIENTIFIQUE

GUITART MANDAY, 1966

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

ANNEXE II (2019)

CITES

ANNEXE II (2008)

CMS

2010

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

92 CM LT

TAILLE MIN

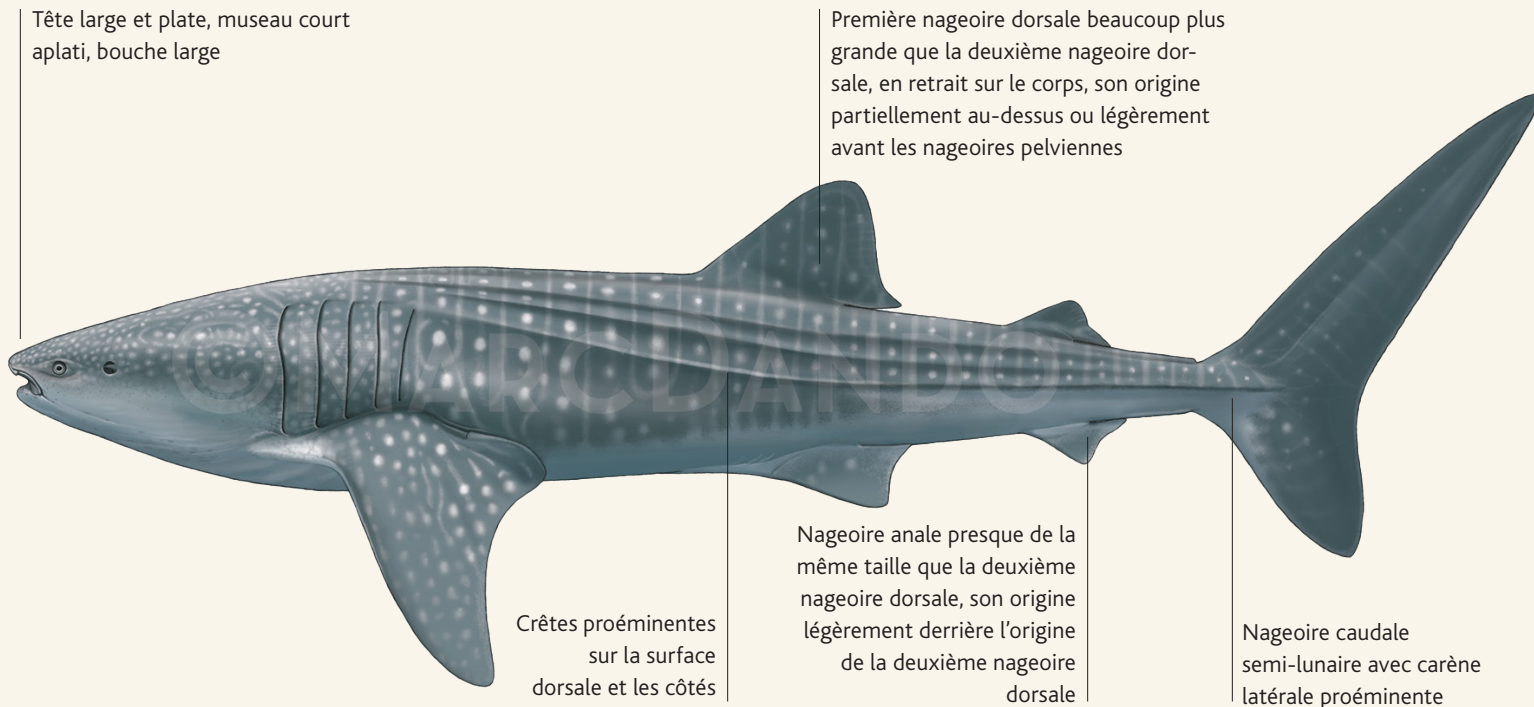
430 CM LT

TAILLE MAX

0-1752 M

PROFONDEUR

Requin baleine / *Rhincodon typus*



ORECTOLOBIFORMES

ORDRE

RHINCODONTIDAE

FAMILLE

REQUIN BALEINE

NOM COMMUN

RHINCODON TYPUS

NOM SCIENTIFIQUE

SMITH, 1828

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

ANNEXE II (2003)

CITES

**ANNEXE I (2017)
ANNEXE II (1999)**

CMS

2010

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

46 CM LT

TAILLE MIN

2100 CM LT

TAILLE MAX

0-1928 M

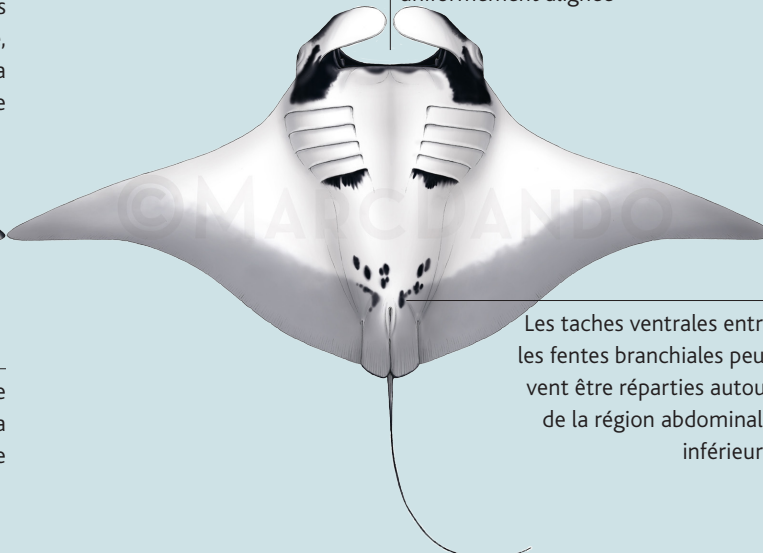
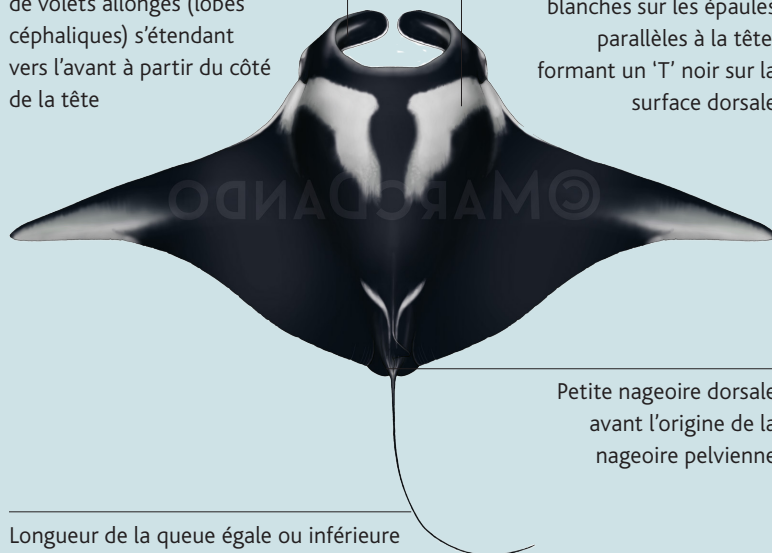
PROFONDEUR

Raie manta océanique / *Mobula birostris*

Museau modifié en paire de volets allongés (lobes céphaliques) s'étendant vers l'avant à partir du côté de la tête

Bords avant des taches blanches sur les épaules parallèles à la tête, formant un 'T' noir sur la surface dorsale

Embout buccal avec mâchoire uniformément alignée



Petite nageoire dorsale avant l'origine de la nageoire pelvienne

Les taches ventrales entre les fentes branchiales peuvent être réparties autour de la région abdominale inférieure

Longueur de la queue égale ou inférieure à la largeur du disque, base avec une légère dépression, généralement avec un renflement et une épine incrustée, pas de pointe blanche sur la nageoire dorsale

MYLIOBATIFORMES

ORDRE

MOBULIDAE

FAMILLE

RAY MANTA OCEANIQUE

NOM COMMUN

MOBULA BIROSTRIS

NOM SCIENTIFIQUE

(WALBAUM, 1792)

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

ANNEXE II (2013)

CITES

ANNEXE I ET II (2011)

CMS

2016

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

120 CM LD

TAILLE MIN

700 CM LD

TAILLE MAX

0-1000 M

PROFONDEUR

Raie diable pygmée de l'Atlantique / *Mobula hypostoma*

Museau modifié en paire de volets allongés (lobes céphaliques) s'étendant vers l'avant à partir du côté de la tête

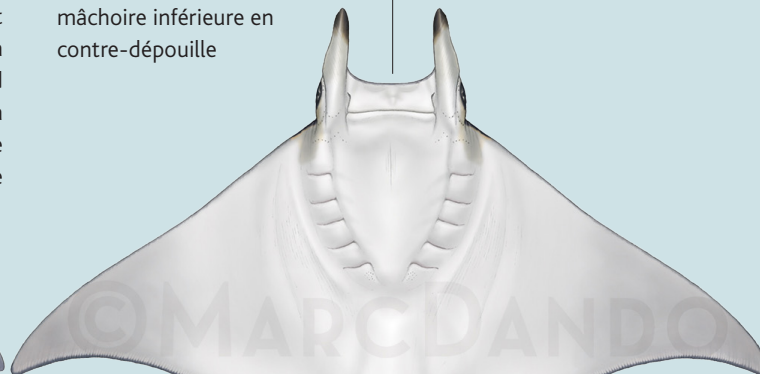
Les marques ventrales blanches s'étendent au-dessus des yeux, la coloration dorsale s'étend ventralement jusqu'à la première couverture branchiale

Bouche ventrale avec mâchoire inférieure en contre-dépouille



Coloration dorsale variable, parfois tachetée

Nageoire dorsale souvent avec une zone gris clair au milieu



Surface ventrale blanche, extrémités des nageoires pectorales gris clair

Queue plus courte que la largeur du disque, base comprimée latéralement, pas d'épine

MYLIOBATIFORMES

ORDRE

MOBULIDAE

FAMILLE

RAIE DIABLE PYGMÉE DE L'ATLANTIQUE

NOM COMMUN

MOBULA HYPOSTOMA

NOM SCIENTIFIQUE

(BANCROFT, 1831)

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

ANNEXE II (2017)

CITES

ANNEXE I ET II (2014)

CMS

2016

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

55 CM LD

TAILLE MIN

230 CM LD

TAILLE MAX

0-100 M

PROFONDEUR

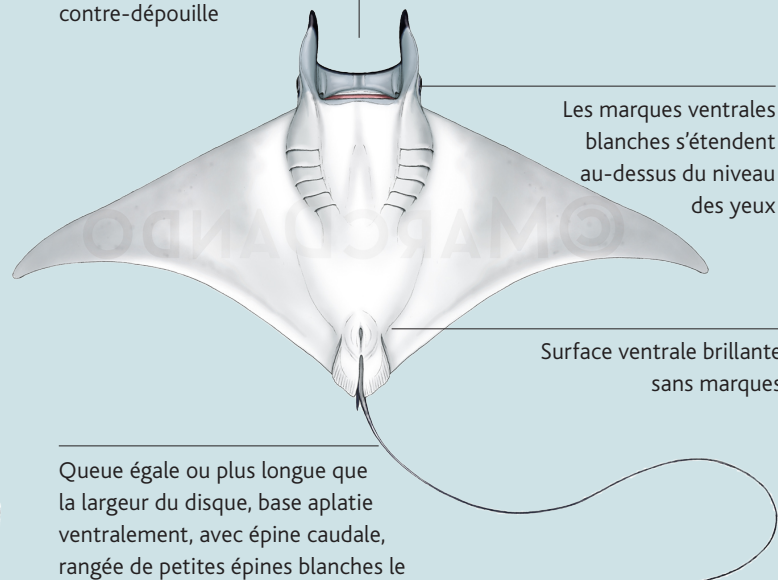
Raie diable à épines / *Mobula mobular*

Museau modifié en paire de volets allongés (lobes céphaliques) s'étendant vers l'avant à partir du côté de la tête



Nageoire dorsale allongée avec pointe blanche distincte

Bouche ventrale avec mâchoire inférieure en contre-dépouille



Les marques ventrales blanches s'étendent au-dessus du niveau des yeux

Surface ventrale brillante sans marques

Queue égale ou plus longue que la largeur du disque, base aplatie ventralement, avec épine caudale, rangée de petites épines blanches le long des deux côtés

MYLIOBATIFORMES

ORDRE

MOBULIDAE

FAMILLE

RAIE DIABLE À ÉPINES

NOM COMMUN

MOBULA MOBULAR

NOM SCIENTIFIQUE

(BONNATERRE, 1788)

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

ANNEXE II (2017)

CITES

ANNEXE I ET II (2014)

CMS

2016

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

90 CM LD

TAILLE MIN

520 CM LD

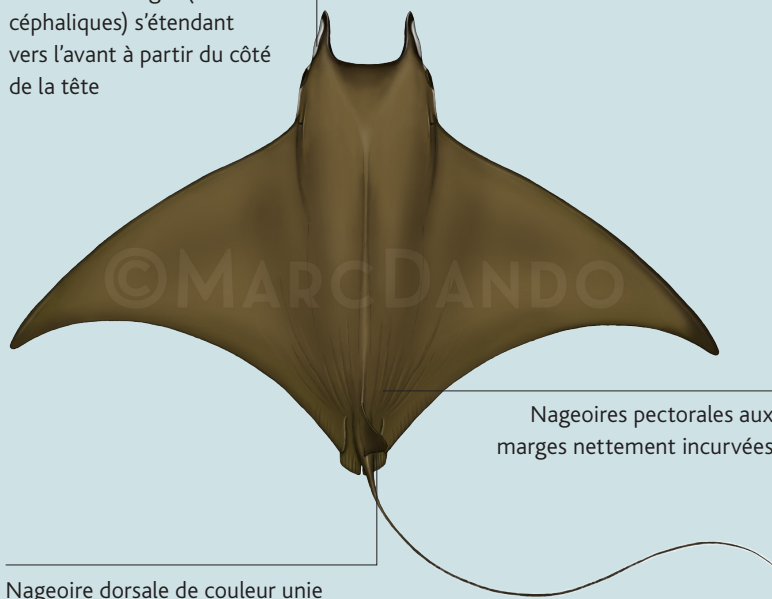
TAILLE MAX

0-1112 M

PROFONDEUR

Raie diable faucille / *Mobula tarapacana*

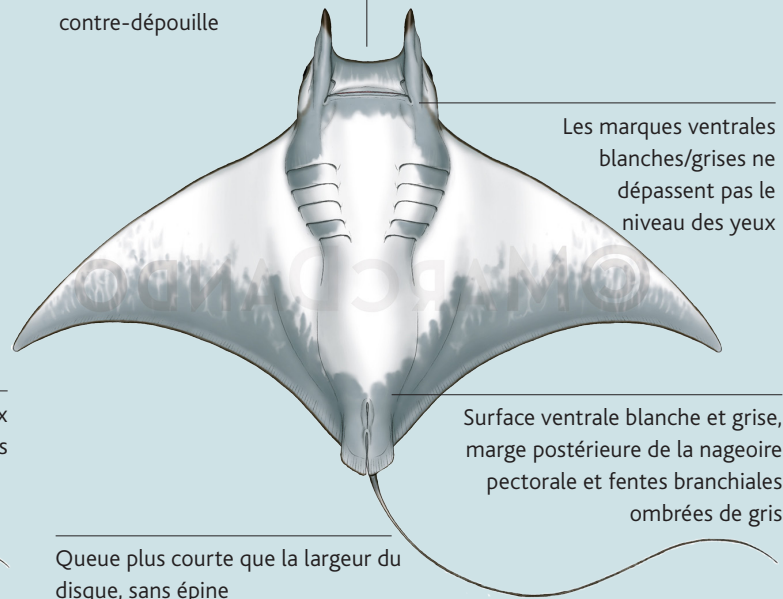
Museau modifié en paire de volets allongés (lobes céphaliques) s'étendant vers l'avant à partir du côté de la tête



Nageoire dorsale de couleur unie

Nageoires pectorales aux marges nettement incurvées

Bouche ventrale avec mâchoire inférieure en contre-dépouille



Les marques ventrales blanches/grises ne dépassent pas le niveau des yeux

Surface ventrale blanche et grise, marge postérieure de la nageoire pectorale et fentes branchiales ombrées de gris

Queue plus courte que la largeur du disque, sans épine

MYLIOBATIFORMES

ORDRE

MOBULIDAE

FAMILLE

RAIE DIABLE FAUCILLE

NOM COMMUN

MOBULA TARAPACANA

NOM SCIENTIFIQUE

(PHILIPPI, 1892)

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

ANNEXE II (2017)

CITES

ANNEXE I ET II (2014)

CMS

2016

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

100 CM LD

TAILLE MIN

370 CM LD

TAILLE MAX

0-1896 M

PROFONDEUR

Raie diable à aileron courbé / *Mobula thurstoni*

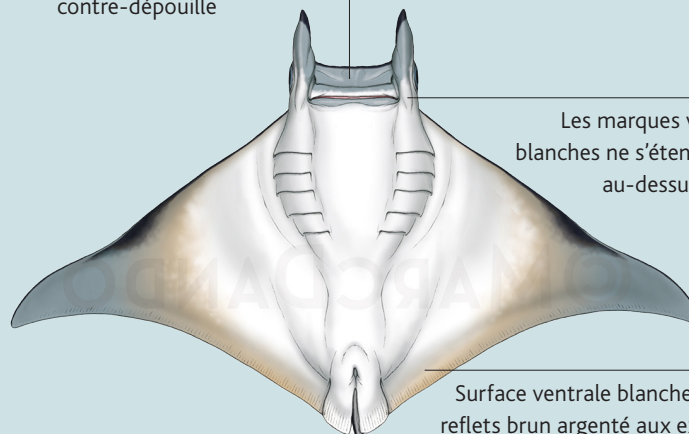
Museau modifié en paire de volets allongés (lobes céphaliques) s'étendant vers l'avant à partir du côté de la tête



Nageoires pectorales avec double courbure distincte sur les marges antérieures

Nageoire dorsale à pointe blanche, queue égale ou plus longue que la largeur du disque, comprimée dorso-ventralement, sans épine

Bouche ventrale avec mâchoire inférieure en contre-dépouille



Les marques ventrales blanches ne s'étendent pas au-dessus de l'œil

Surface ventrale blanche avec des reflets brun argenté aux extrémités des nageoires pectorales

MYLIOBATIFORMES

ORDRE

MOBULIDAE

FAMILLE

RAIE DIABLE À AILERON COURBÉ

NOM COMMUN

MOBULA THURSTONI

NOM SCIENTIFIQUE

(LLOYD, 1908)

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

ANNEXE II (2017)

CITES

ANNEXE I ET II (2014)

CMS

2016

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

65 CM LD

TAILLE MIN

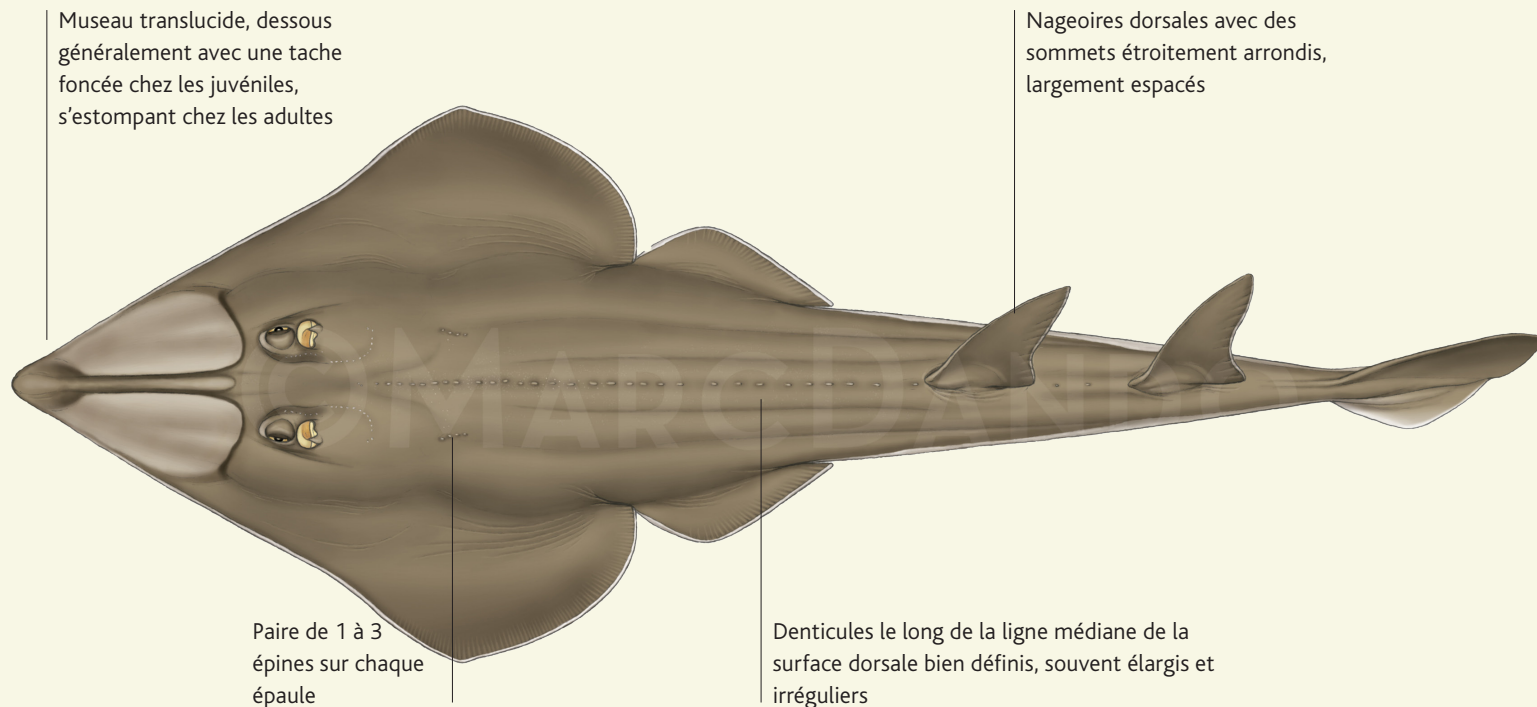
220 CM LD

TAILLE MAX

0-100 M

PROFONDEUR

Guitare de mer foisseuse / *Glaucostegus cemiculus*



RHINOPRISTIFORMES

ORDRE

GLAUCOSTEGIDAE

FAMILLE

GUI-TARE DE MER FOISSEUSE

NOM COMMUN

GLAUCOSTEGUS CEMICULUS

NOM SCIENTIFIQUE

(GEOFFROY ST. HILAIRE, 1817)

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

ANNEXE II (2019)

CITES

—

CMS

—

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

34 CM LT

TAILLE MIN

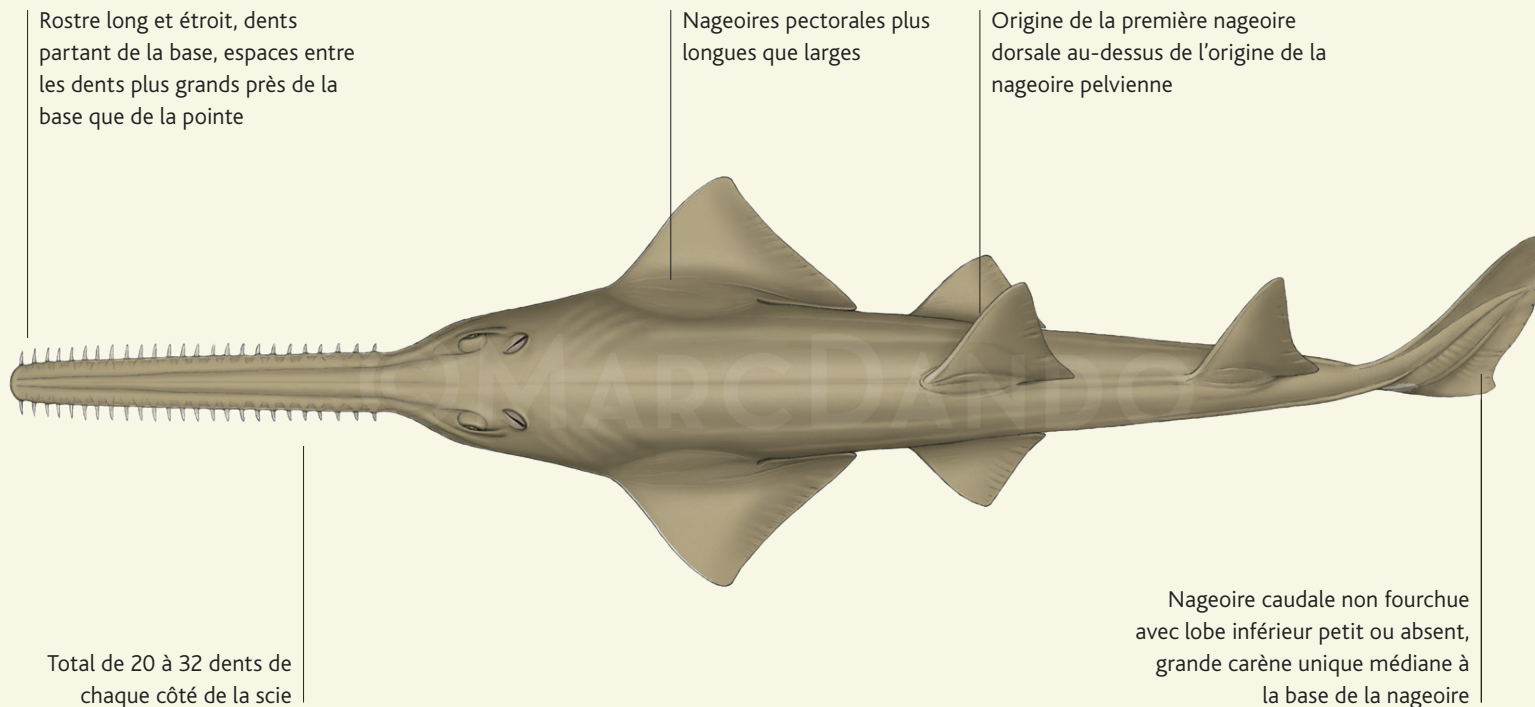
265 CM LT

TAILLE MAX

0-80 M

PROFONDEUR

Poisson-scie tident / *Pristis pectinata*



RHINOPRISTIFORMES

ORDRE

PRISTIDAE

FAMILLE

POISSON-SCIE TIDENT

NOM COMMUN

PRISTIS PECTINATA

NOM SCIENTIFIQUE

LATHAM, 1794

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

ANNEXE I (2007)

CITES

ANNEXE I ET II (2014)

CMS

2016

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

60 CM LT

TAILLE MIN

415 CM LT

TAILLE MAX

0-88 M

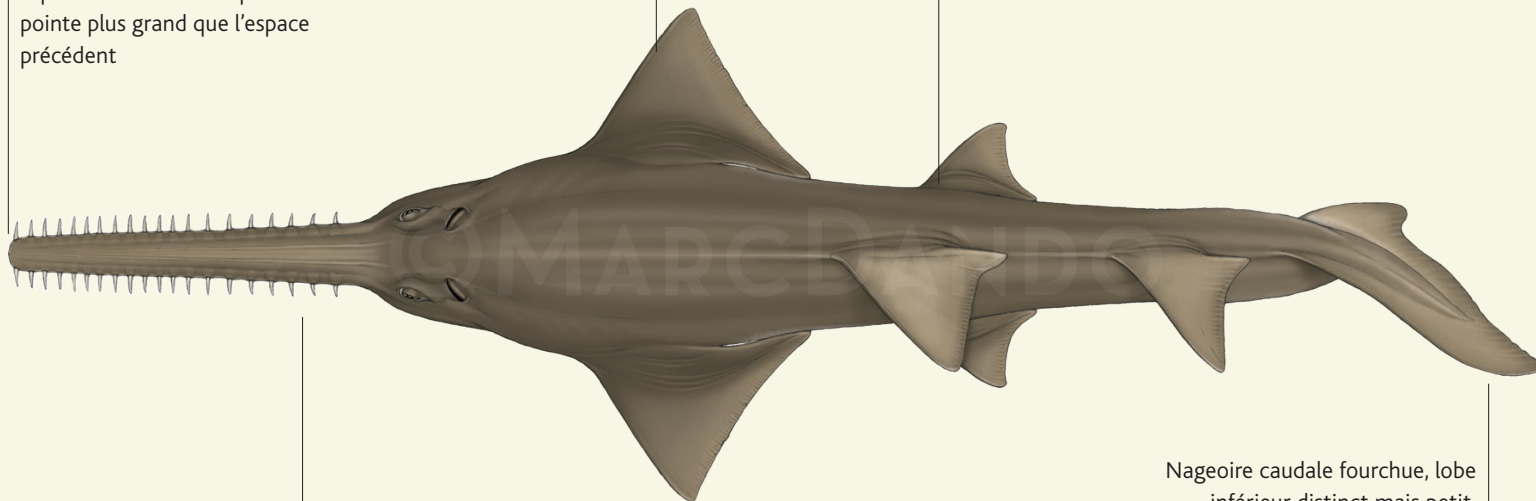
PROFONDEUR

Poisson-scie commun / *Pristis pristis*

Rostre court et large, dents partant de la base, espaces entre les dents régulièrement espacés, dernier espace entre les dents près de la pointe plus grand que l'espace précédent

Nageoires pectorales aussi longues qu'elles sont larges

Origine de la première nageoire dorsale avant l'origine de la nageoire pelvienne



Total de 14 à 24 dents de chaque côté de la scie

Nageoire caudale fourchue, lobe inférieur distinct mais petit, grande carène unique médiane à la base

RHINOPRISTIFORMES

ORDRE

PRISTIDAE

FAMILLE

POISSON-SCIE COMMUN

NOM COMMUN

PRISTIS PRISTIS

NOM SCIENTIFIQUE

(LINNAEUS, 1758)

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

ANNEXE I (2007)

CITES

ANNEXE I ET II (2014)

CMS

2016

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

72 CM LT

TAILLE MIN

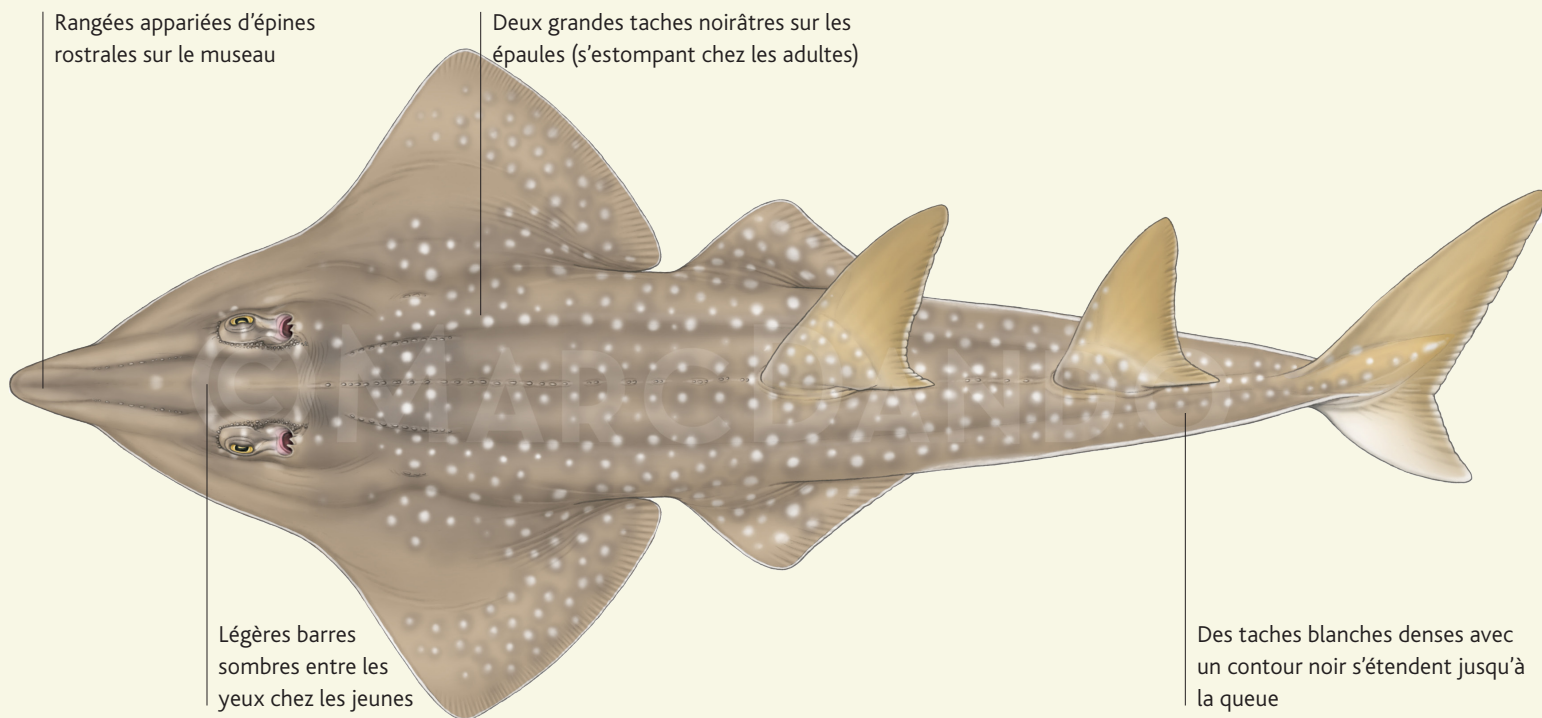
656 CM LT

TAILLE MAX

0-26 M

PROFONDEUR

Raie wedgefish africaine / *Rhynchobatus luebberti*



RHINOPRISTIFORMES

ORDRE

RHINIDAE

FAMILLE

RAIE WEDGEFISH AFRICAINE

NOM COMMUN

RHYNCHOBATUS LUEBBERTI

NOM SCIENTIFIQUE

EHRENBAUM, 1915

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

ANNEXE II (2019)

CITES

—

CMS

—

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

79 CM LT

TAILLE MIN

300 CM LT

TAILLE MAX

0–35 M

PROFONDEUR

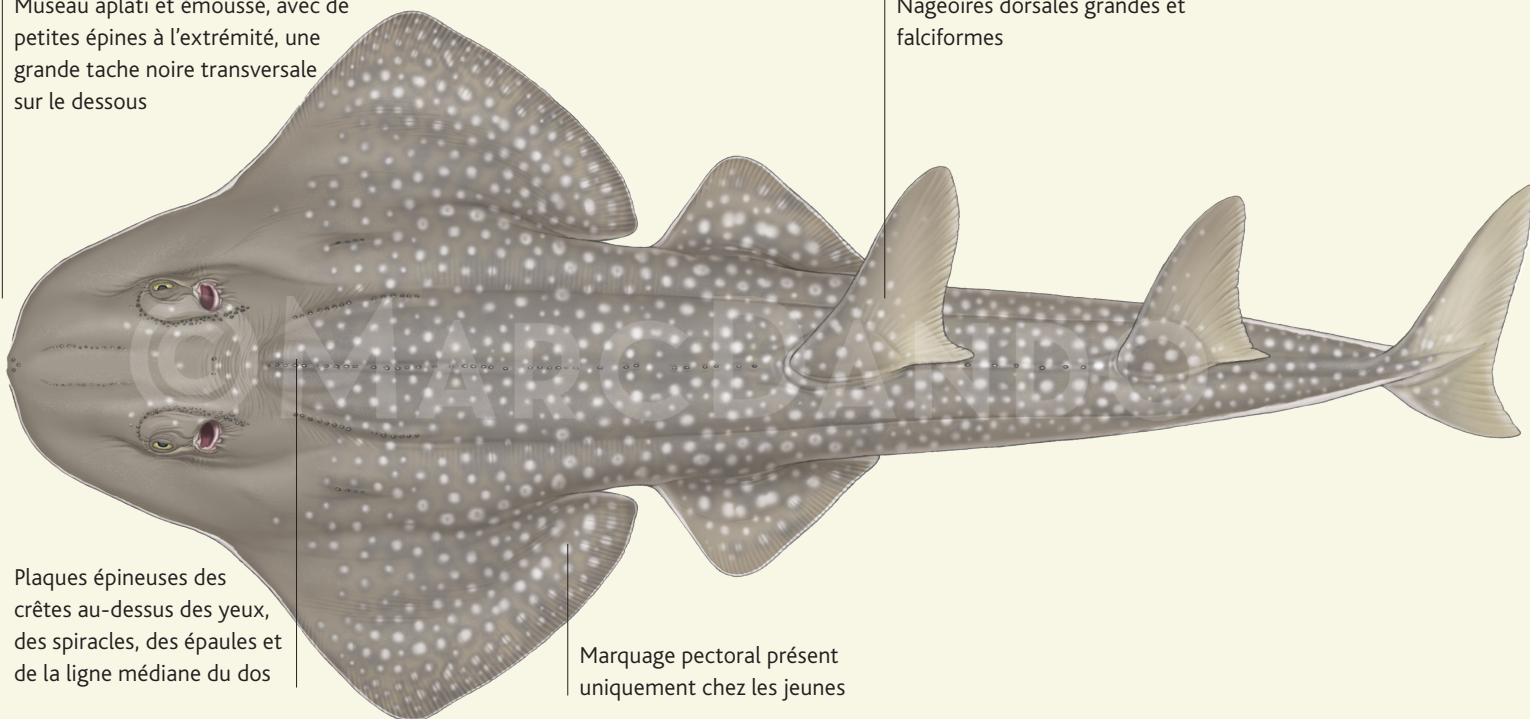
Raie guitare mauritanienne / *Rhynchorhina mauritaniensis*

Museau aplati et émoussé, avec de petites épines à l'extrémité, une grande tache noire transversale sur le dessous

Nageoires dorsales grandes et falciformes

Plaques épineuses des crêtes au-dessus des yeux, des spiracles, des épaules et de la ligne médiane du dos

Marquage pectoral présent uniquement chez les jeunes



RHINOPRISTIFORMES

ORDRE

RHINIDAE

FAMILLE

RAIE GUITARE MAURITANNIENE

NOM COMMUN

RHYNCHORHINA MAURITANIENSIS

NOM SCIENTIFIQUE

SÉRET & NAYLOR, 2016

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

ANNEXE II (2019)

CITES

—

CMS

—

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

TAILLE MIN

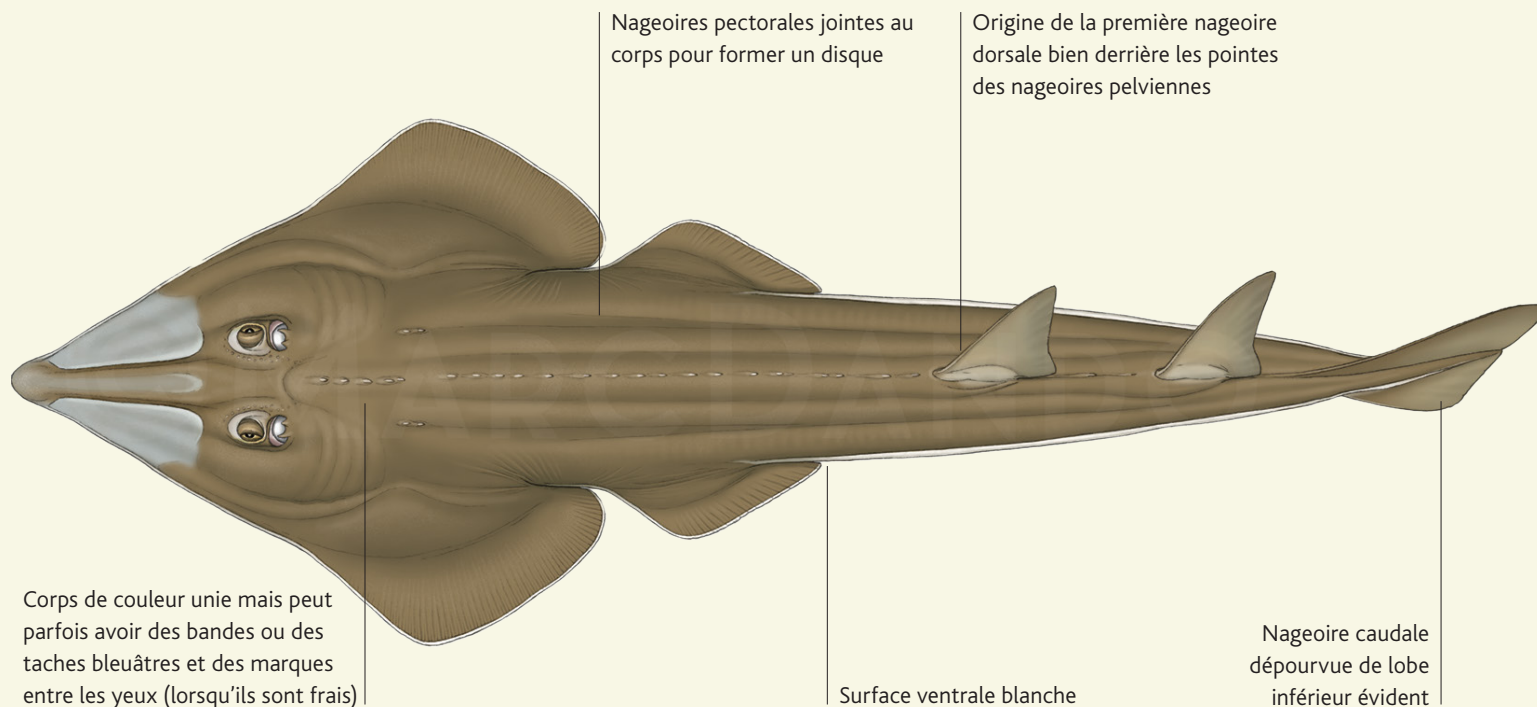
275 CM LT

TAILLE MAX

—

PROFONDEUR

Guitare de mer commune / *Rhinobatos rhinobatos*



RHINOPRISTIFORMES

ORDRE

RHINOBATIDAE

FAMILLE

GUITARE DE MER COMMUNE

NOM COMMUN

RHINOBATOS RHINOBATOS

NOM SCIENTIFIQUE

(LINNAEUS, 1758)

AUTORITÉ DE L'ESPÈCE

—

CITES

ANNEXE II (2017)

CMS

2018

PROTOCOLE D'ACCORD SUR LES REQUINS

25 CM LT

TAILLE MIN

162 CM LT

TAILLE MAX

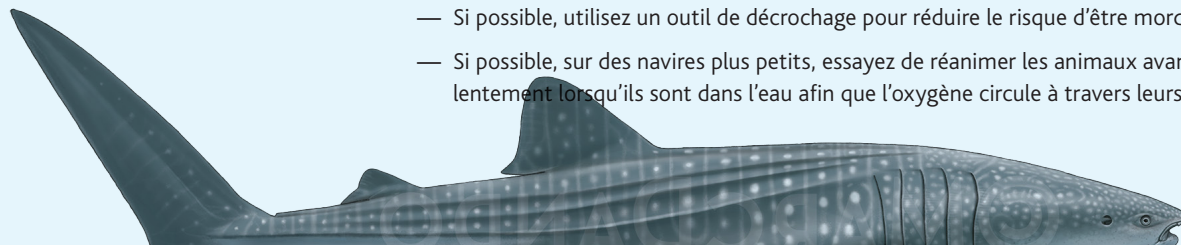
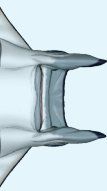
0–180 M

PROFONDEUR

COMMENT RELÂCHER LES REQUINS ET LES RAIES EN TOUTE SÉCURITÉ

Dans la mesure du possible, il est important de veiller à ce que les requins et les raies soient relâchés vivants. Une manipulation et des soins appropriés sont essentiels pour que les animaux puissent survivre au stress de la capture et ne meurent pas après avoir été relâchés. Les recommandations ci-dessous sont fournies à titre indicatif pour la libération en toute sécurité des animaux. Cependant, il est important que les observateurs ou les pêcheurs manipulent les requins et les raies vivants avec précaution pour éviter de se blesser et de blesser ceux qui les entourent.

- Pour augmenter la sécurité des animaux et des manipulateurs, assurez-vous que chaque personne à bord est consciente de son rôle lors de la relache.
- Essayez de relâcher les animaux dès que possible pour réduire le temps de combat et augmenter les taux de survie.
- N'utilisez pas de gaffes pour sécuriser les requins et, si possible, évitez de soulever les animaux hors de l'eau (par exemple, sur des palangres ou dans des filets maillants).
- Si les requins doivent être déplacés, évitez de les traîner ou de les tirer uniquement par la queue. Au lieu de cela, essayez de les soulever pour les déplacer. Tenez et soulevez un requin avec une main sous le milieu de son corps (autour des nageoires pectorales mais en évitant les branchies) et une main fixant la base de la queue. Il est important d'éviter tout contact avec les branchies car elles peuvent être facilement endommagées. Assurez-vous que les mains restent éloignées de la bouche en tout temps.
- Si les raies doivent être déplacées, évitez de les traîner ou de les pousser. Au lieu de cela, essayez de les soulever pour les déplacer. Tenez et soulevez une raie avec une main sous son milieu du corps (près de la bouche et en évitant les branchies) et une main fixant la base de la queue. Ne soulevez pas une raie de ses spiracles car ceux-ci peuvent être facilement endommagés. Certaines espèces de raies peuvent avoir une ou plusieurs épines à la base de la queue qui peuvent provoquer une piqûre douloureuse.
- Si possible, utilisez un outil de décrochage pour réduire le risque d'être mordu lors du retrait du crochet.
- Si possible, sur des navires plus petits, essayez de réanimer les animaux avant de les relâcher en les tirant lentement lorsqu'ils sont dans l'eau afin que l'oxygène circule à travers leurs branchies.



TRAITÉS INTERNATIONAUX

Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices Appartenant à la Faune Sauvage (CMS)

Connue comme la Convention de Bonn, la CMS est un traité intergouvernemental relevant du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Elle sert de plate-forme mondiale pour la conservation et l'utilisation durable des animaux migrateurs et de leurs habitats. L'Annexe I concerne les espèces migratrices considérées comme menacées. Pour ces espèces, les États de l'aire de répartition s'efforcent de conserver ou de restaurer les habitats importants pour l'état de conservation positif d'une espèce migratrice, prennent des mesures pour prévenir ou réduire les obstacles à la migration, ainsi que des mesures pour prévenir les facteurs qui mettent les espèces en danger. Ces États de l'aire de répartition interdisent le prélèvement de toutes les espèces inscrites à l'Annexe I. L'Annexe II concerne les espèces migratrices qui ont un état de conservation défavorable et qui nécessitent des accords internationaux pour leur conservation et leur gestion, ainsi que celles qui ont un état de conservation qui bénéficierait de manière significative de la coopération internationale qui pourrait être obtenue par un accord.

www.cms.int

Protocole d'Entente sur la Conservation des Requins Migrateurs (MdE Requins)

Le MdE Requin est un accord annexe de la CMS et a été conclu en 2010. Il représente le seul instrument mondial spécifiquement dédié à la conservation des espèces migratrices de requins et de raies. Son objectif principal est 'd'atteindre et de maintenir un état de conservation favorable pour les requins migrateurs inclus dans son Annexe 1 sur la base des meilleures informations scientifiques disponibles, en tenant compte de la valeur socio-économique de ces espèces pour les populations des Signataires'. L'objectif du protocole d'accord est d'aider à améliorer la gestion des pêches et les mesures de conservation internationales grâce à une approche coopérative avec les États de l'aire de répartition, les scientifiques et les organisations concernées.

www.cms.int/sharks

Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES)

CITES est un traité international entre gouvernements visant à garantir que le commerce international de spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie de l'espèce. Un spécimen d'une espèce inscrite à la CITES ne peut être importé ou exporté (ou réexporté) d'un État membre de la Convention que si le document approprié a été obtenu et présenté pour le dédouanement au port d'entrée ou de sortie. Les espèces couvertes par la CITES sont répertoriées en trois annexes, selon le degré de protection dont elles ont besoin. L'Annexe I comprend des espèces menacées d'extinction. Le commerce de spécimens de ces espèces n'est autorisé que dans des circonstances exceptionnelles. L'Annexe II comprend des espèces qui ne sont pas nécessairement menacées d'extinction, mais dont le commerce doit être contrôlé jusqu'à une utilisation incompatible avec leur survie. L'Annexe III comprend des espèces qui sont protégées dans au moins un pays qui a demandé l'aide d'autres Membres de la CITES pour contrôler le commerce.

www.cites.org

Ce guide d'identification a été produit par la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices Appartenant à la Faune Sauvage (CMS) et le Mémorandum d'Accord sur la Conservation des Requins Migrateurs (MdE sur les requins) pour aider à améliorer les informations et les statistiques sur les requins et les raies qui interagissent avec les pêcheries en Afrique de l'Ouest. Les requins et les raies sont de plus en plus menacés en raison de la surexploitation et l'identification des espèces interagissant avec les pêcheries régionales soutiendra le développement de mesures de gestion scientifiquement fondées.

Ce guide présente une sélection d'espèces de requins et de raies répertoriées dans des traités internationaux et présentes dans les eaux de sept pays d'Afrique de l'Ouest (Cabo Verde, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal, Sierra Leone et Gambie). Au total, 26 espèces sont incluses (15 espèces de requins et 11 espèces de raies). Chaque compte rendu d'espèce comprend une illustration en couleur et est destinée à aider les observateurs des pêches et les agents chargés de l'application des lois travaillant sur la collecte de données sur le terrain et à bord des navires dans l'identification des requins et des raies. Les données spécifiques aux espèces recueillies amélioreront la qualité des données sur les captures et les débarquements. Le guide devrait également être utile aux inspecteurs des pêches, aux agents chargés de l'application des lois et aux chercheurs travaillant dans la région.



Federal Ministry
for the Environment, Nature Conservation,
Nuclear Safety and Consumer Protection



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO